



RAPPORT DE GESTION 2017

PRÉAVIS N° 01/03.2018

**RAPPORT DU COMITÉ DE DIRECTION AU CONSEIL COMMUNAL SUR SA
GESTION DURANT L'ANNÉE 2017**

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs,

Conformément aux dispositions :

1. de la loi du 28 février 1956 sur les communes (article 93c),
2. du règlement du 14 décembre 1979 sur la comptabilité des communes (article 34),
3. du règlement du Conseil intercommunal de l'Association de communes Police Région Morges du 27 novembre 2012 (article 68),

le Comité de direction a l'honneur de soumettre à votre approbation le rapport sur sa gestion pendant l'exercice 2017.

LISTE DES ABRÉVIATIONS

AFIS	Le système automatique d'identification des empreintes digitales
ASP	Assistant de sécurité publique
CODIR	Comité de direction
CURML	Centre Universitaire Romand de Médecine Légale
COOR	Coordination des commerçants
ISP	Institut Suisse de Police
JEP	Journal d'événements de Police
LADB	Loi sur les auberges et les débits de boissons
LCI	Loi fédérale sur le commerce itinérant
LCR	Loi sur la circulation routière
LEAE	Loi fédérale sur l'exercice des activités économiques
LEtr	Loi sur les étrangers
LSTup	Loi fédérale sur les produits stupéfiants
OIP	Ordonnance sur l'indication des prix
PRM	Police Région Morges
PSC	Prévention suisse des cambriolages
RGP	Règlement général de police
SECO	Secrétariat d'Etat à l'économie
SIT	Système d'information du territoire
TCS	Touring club suisse
TRACKRUE	Base de données pour la vérification des identités
TTI	Tir et tactique d'intervention
TVPE	Tentative de vol par effraction
VIC	Vol par introduction clandestine
VPE	Vol par effraction
VPEV	Vol par effraction dans les véhicules

SOMMAIRE

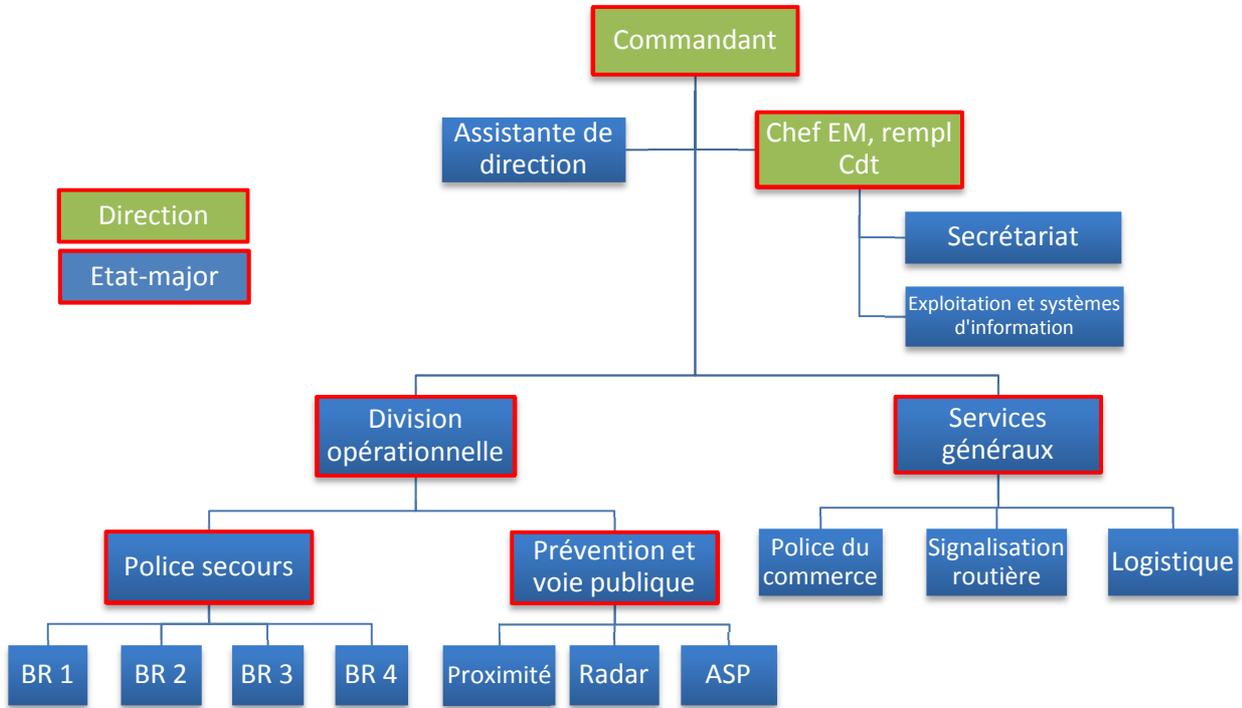
Contenu

1 ORGANISATION	6
1.1 ORGANIGRAMME	6
1.2 COMMUNES MEMBRES	6
1.3 LE COMITÉ DE DIRECTION.....	7
1.4 LE CONSEIL INTERCOMMUNAL.....	8
1.4.1 <i>La Commission de gestion et des finances</i>	9
1.5 NOUVELLES INFRASTRUCTURES	9
1.5.1 <i>Construction</i>	9
1.5.2 <i>Fonctionnalités</i>	10
1.5.3 <i>Coûts</i>	10
2 LES AUTORITÉS (LÉGISLATURE 2011-2016)	10
2.1 LE COMITÉ DE DIRECTION.....	10
2.1.1 <i>Son message et ses activités</i>	10
2.2 LE CONSEIL INTERCOMMUNAL.....	11
2.2.1 <i>Ses activités et décisions</i>	11
2.2.2 <i>Motions en suspens au 31 décembre 2017</i>	12
2.2.3 <i>Postulats en suspens au 31 décembre 2017</i>	12
2.2.4 <i>Vœux de la Commission de gestion et des finances en suspens au 31 décembre 2017</i>	12
3 ACTIVITÉS OPÉRATIONNELLES	14
3.1 POLICE SECOURS.....	14
3.1.1 <i>Missions et moyens</i>	14
3.1.2 <i>Interventions</i>	14
3.1.2.1 <i>Demandes d'assistance</i>	14
3.1.2.2 <i>Interventions sur l'ensemble du secteur par type</i>	16
3.1.2.3 <i>Interventions sur l'ensemble du secteur par commune</i>	18
3.1.2.4 <i>Interventions à Morges</i>	19
3.1.2.5 <i>Interventions à Tolochenaz</i>	20
3.1.2.6 <i>Interventions à Prévèrenge</i>	21
3.1.2.7 <i>Interventions à Saint-Prex</i>	22
3.1.2.8 <i>Interventions à Buchillon</i>	23
3.1.2.9 <i>Interventions à Lussy-sur-Morges</i>	24
3.1.3 <i>Accidents</i>	25
3.1.3.1 <i>Répartition des accidents sur les communes partenaires</i>	25
3.1.4 <i>Plaintes enregistrées</i>	26
3.1.5 <i>Constats de vol par effraction</i>	26
3.1.6 <i>Constats de vol par effraction dans les véhicules</i>	27
3.1.7 <i>Amendes d'ordre – Consommation et possession de cannabis jusqu'à 10 grammes</i>	28
3.2 PRÉVENTION ET VOIE PUBLIQUE.....	28
3.2.1 <i>Brigade de proximité</i>	28
3.2.1.1 <i>Missions et moyens</i>	28
3.2.2 <i>Campagnes de prévention</i>	30
3.2.2.1 <i>Prévention criminalité</i>	30
3.2.2.2 <i>Journée prévention cambriolage</i>	30
3.2.2.3 <i>Prévention routière</i>	30
3.2.3 <i>Prévention scolaire</i>	31
3.2.4 <i>Présence dans les postes décentralisés</i>	31
3.2.5 <i>Démarches proactives</i>	31

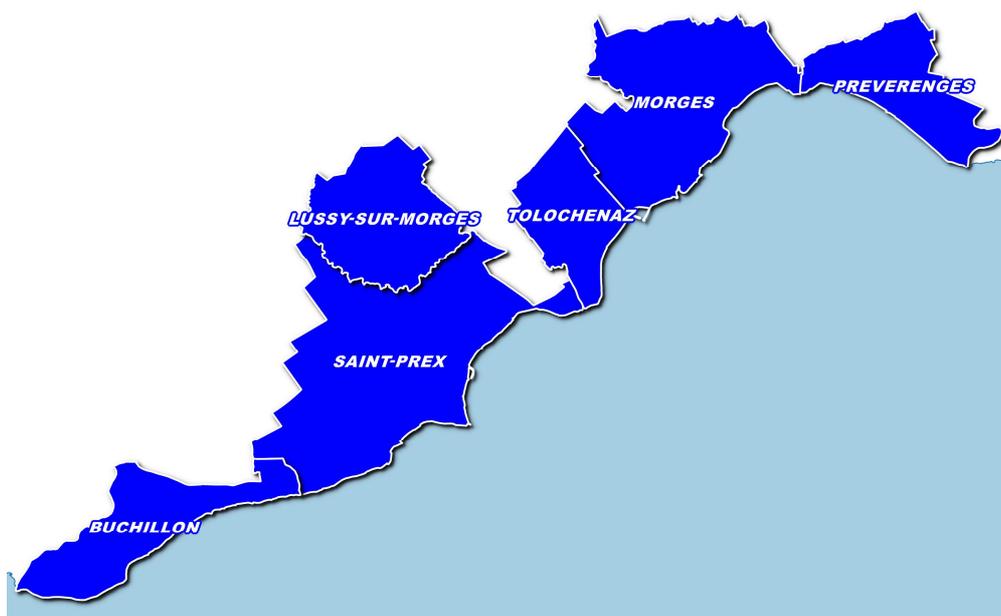
3.2.6	<i>Unité radar</i>	32
3.2.6.1	Missions et moyens	32
3.2.6.2	Contrôles feux rouges et vitesse (Morges)	33
3.2.6.3	Contrôles mobiles de vitesse	33
3.2.6.4	Contrôles mobiles préventifs	37
3.2.7	<i>Brigade ASP</i>	38
3.2.7.1	Horodateurs	38
3.2.7.2	Notifications des commandements de payer	39
3.2.7.3	Rapports de naturalisation et de renseignement pour l'Office de la population	39
3.2.7.4	Amendes d'ordre (hors radar feu et vitesse)	40
3.3	UNITÉ SIGNALISATION	40
3.3.1	<i>Missions et moyens</i>	40
3.3.2	<i>Résumé des activités</i>	41
3.3.2.1	Morges	41
3.3.2.2	Tolochenaz	42
3.3.2.3	Saint-Prex.....	42
3.3.2.4	Lussy-sur-Morges.....	42
4	ACTIVITÉS ADMINISTRATIVES	43
4.1	SECRÉTARIAT	43
4.2	COMMISSION DE POLICE.....	43
4.2.1	<i>Missions</i>	43
4.2.2	<i>Chiffres et statistiques</i>	43
4.3	POLICE DU COMMERCE.....	43
4.3.1	<i>Missions et activités</i>	43
4.3.1.1	Morges.....	44
4.3.1.2	Saint-prex.....	45
4.3.1.3	Lussy-sur-morges	45
4.4	SERVICE DES INHUMATIONS.....	45
4.4.1	<i>Missions et activités</i>	45
5	CONDUITE ET GESTION DU PERSONNEL	46
5.1	EFFECTIFS.....	46
5.1.1	<i>Évolution des effectifs</i>	46
5.1.2	<i>Tableau d'absentéisme</i>	47
5.2	ACADÉMIE DE POLICE	47
5.2.1	<i>Nouveaux aspirants de police</i>	47
5.3	FORMATION CONTINUE	47
5.3.1	<i>Cours de cadres</i>	47
5.3.1.1	Cours de conduite II (Institut suisse de police)	47
5.3.1.2	Cours de conduite I (Institut suisse de police)	47
5.3.2	<i>Séminaire de "Gouvernance"</i>	47
5.3.3	<i>Formation en management</i>	48
5.3.4	<i>Matériel de protection</i>	48
5.3.5	<i>Tir</i>	48
5.3.6	<i>Instruction combinée - Techniques d'intervention</i>	49
5.3.7	<i>Sécurité personnelle</i>	49
5.3.8	<i>Premiers secours et défibrillateur</i>	49
5.3.9	<i>Premiers secours tactiques</i>	49
5.3.10	<i>Cours de conduite Touring club suisse (TCS)</i>	50
5.3.11	<i>Résumé</i>	50
6	CONCLUSION	50

1 ORGANISATION

1.1 ORGANIGRAMME



1.2 COMMUNES MEMBRES



13 LE COMITÉ DE DIRECTION



Anne-Catherine
Aubert-Despland
Morges
Présidente



Roger Burri
Saint-Prex
Vice-président



Jean-Jacques
Aubert
Morges



Olivier
Jeanneret
Tolochenaz



Alain Garraux
Préverenges



Max Giarré
Buchillon



Michel Pansier
Lussy-sur-
Morges

Pour 2017, l'organisation des dicastères au sein du Comité de direction est la suivante :

Comité de direction	Dicastère
Anne-Catherine Aubert-Despland, présidente	Administration générale - Relations extérieures - Communication - Inhumation - Police du commerce - Police administrative
Roger Burri, vice-président	Personnel - Formation continue - Assurances
Jean-Jacques Aubert, membre	Finances - Contrôle de gestion - Locaux, loyers et agencement
Olivier Jeanneret, membre	Division opérationnelle (police secours, police de proximité, Unité radar et ASP)
Alain Garraux, membre	Informatique
Max Giarré, membre	Signalisation - Uniforme - Matériel corps de police
Michel Pansier, membre	Véhicules - Radar

1.4 LE CONSEIL INTERCOMMUNAL

▪ Buchillon

M. Raymond Chatelan (scrutateur)
 M. Pierre-Frédéric Guex (suppléant)

▪ Lussy-sur-Morges

Mme Nadine Huber (suppléante)
 M. Andréas Küenzi

▪ Morges

M. Tobias Barblan (scrutateur) – *Démissionnaire*
 Mme Bariza Benkler
 M. Yvan Christinet (suppléant)
 M. Charles Dizerens
 M. Sacha Fehlmann
 Mme Béatrice Genoud-Maurer (scrutatrice suppléante)
 M. Jean-Claude Goy
 Mme Ludivine Guex
 Mme Catherine Hodel
 M. Maurice Jatton
 Mme Laure Jatton
 M. Blaise Jotterand (suppléant)
 M. Steven Kubler
 Mme Claire Martinet (suppléante)
 M. Jean-Pierre Morisetti
 M. Jean Nzikou
 Mme Fineke Ouwehand
 Mme Sandra Palmieri
 M. Mario Pasqualone
 M. Lucien Rey (scrutateur)
 M. Frédéric Vallotton
 Mme Rita Wyss (suppléante)

▪ Préverenges

M. René-Michel Blatti
 M. Antoine Chappuis
 Mme Béatrice Moser (scrutatrice)
 M. Hervé Nusbaumer (président)
 M. Serge Risse
 M. Etienne Schaller

▪ Saint-Prex

M. Christian Boillat
 M. Michel Conne
 M. François Ludwig
 Mme Sandrine Pittolaz
 M. François Siegwart
 M. Joël Tardy

- **Tolochenaz**
 - M. Gérard Robin (suppléant)
 - M. Jean-Claude Rochat (vice-président)
 - Mme Catherine Sutter
- **Secrétaire**
 - Mme Claude de Titta

1.4.1 LA COMMISSION DE GESTION ET DES FINANCES

M.	Antoine	Chappuis
M.	Raymond	Chatelan
M.	Michel	Conne (suppléant)
M.	Jean-Claude	Goy (suppléant)
M.	Pierre-Frédéric	Gux (suppléant)
Mme	Catherine	Hodel
Mme	Nadine	Huber (suppléante)
M.	Andréas	Küenzi
M.	François	Ludwig (président)
M.	Serge	Risse (suppléant)
Mme	Catherine	Sutter

1.5 NOUVELLES INFRASTRUCTURES

1.5.1 CONSTRUCTION

Le déménagement dans le nouvel Hôtel de police, sis à l'avenue des Pâquis 31, est intervenu en date du 30 novembre 2017, au terme de 14 mois de travaux.

Le suivi du projet a été assuré par Messieurs Jean-François Person, Municipal de Prévèreges, sur mandat, le Commandant de police et le Chef Etat-major. Depuis le mois de mars 2017, des réunions de chantier ont été tenues à un rythme bihebdomadaire avec le maître d'ouvrage et la direction des travaux.

En parallèle, sous la conduite du Commandant de police, un groupe de travail technique a été constitué pour identifier les besoins spécifiques et garantir le pilotage de la planification, des fonctionnalités, du mobilier, de la technique, des finances, de la communication et du déménagement.

Réparti sur 4 niveaux, le nouvel Hôtel de police dispose notamment d'une zone de détention (3 boxes de maintien, 3 cellules et 3 salles d'audition), d'une centrale d'engagement moderne, de salles de conférences, d'une cafétéria et d'une salle de fitness. Les fonctionnalités ont été pensées de sorte à optimiser les synergies entre les services, la sécurité des personnes et la confidentialité des activités sensibles.

Le bâtiment est également équipé d'une génératrice, qui peut secourir tout le bâtiment et qui permet la continuité de l'activité de la police en cas de problème d'alimentation électrique.

1.5.2 FONCTIONALITÉS

Situé à 10 minutes à pied de la Gare de Morges et à quelques mètres de la sortie d'autoroute Morges-Est, le nouvel Hôtel de police regroupe, désormais, tous les services de la Police Région Morges sous le même toit et améliore ainsi son efficacité. Dès lors, le citoyen dispose d'une seule porte d'entrée pour toutes les sollicitations relatives à l'ordre et à la sécurité publique.

Désormais, à l'avenue des Pâquis 31 se trouvent les forces de police (police secours, police de proximité et la centrale d'engagement) pour toutes les réquisitions urgentes, plaintes et constats. Aussi, y sont hébergés la Police du commerce, l'Unité signalisation, les Assistants de sécurité publique, l'Unité radar, le secrétariat et la Commission de police. Pour finir, au dernier étage, sont installés la Présidente du Comité de direction et la Direction de police.

Les plus-values fonctionnelles qui découlent de cette centralisation et de ces synergies ont un impact positif indéniable sur la qualité du service offert à la population.

1.5.3 COÛTS

La Police Région Morges est locataire des locaux, avec un bail de 20 ans. Les investissements spécifiques à son activité, et à la charge de l'Association de communes Police Région Morges, se sont élevés à CHF 1'341'039.00 HT au 31 décembre 2017. A ce stade, le cadre budgétaire a été respecté, sans dépassement.

2 LES AUTORITÉS (LÉGISLATURE 2011-2016)

2.1 LE COMITÉ DE DIRECTION

2.1.1 SON MESSAGE ET SES ACTIVITÉS

La mission première de la police est d'être au service de sa population et de préserver la sécurité publique et l'intégrité physique des personnes. Cette année 2017 a été riche en événements.

Après plusieurs années de recherches de locaux répondant aux besoins de la PRM, notre corps de police a pu déménager fin novembre dans un bâtiment neuf, permettant de regrouper l'ensemble de ses collaborateurs. Ce projet est issu d'un partenariat public-privé.

Le Comité de direction profite de ce message pour remercier les organes de la précédente législature, qui ont grandement contribué à la réalisation de ce nouvel Hôtel de police.

Morges, en pleine mutation, est confrontée à de nombreux chantiers en cours, qui ont un impact quotidien sur nos activités, particulièrement, au niveau de la signalisation et du maintien de la sécurité aux abords de ces chantiers, et sur la circulation routière du territoire de la PRM.

L'actualité européenne, en particulier les différents attentats, nous ont obligés à repenser nos axes prioritaires de sécurité dans leur globalité, notamment lors de manifestations.

Le Comité de direction a été mis à contribution, de manière soutenue, tout au long de l'année pour de nombreuses décisions et événements de conduite (20 séances).

Le plan de législature, élaboré fin 2016, a été présenté au Conseil intercommunal en 2017. Il sera le fil rouge pour le Comité de direction tout au long de cette législature.

Concernant la modification des statuts de la PRM, le Comité de direction a organisé deux tables rondes en 2017, en présence des syndicats des six communes membres. Les articles relatifs à la représentation politique au Conseil intercommunal et à la répartition financière ont été traités. Les autres articles feront l'objet d'une relecture courant 2018. En parallèle, les réflexions et l'élaboration d'un règlement de police unique, voire unifié, se poursuivent.

Le Comité de direction ne saurait conclure son message sans faire part de sa vive gratitude à l'ensemble des collaboratrices et collaborateurs pour le travail accompli ainsi que pour le maintien de la qualité élevée des prestations fournies à la population.

Il lui plaît également de relever les bonnes relations qui prévalent avec le Conseil intercommunal et les différentes commissions et les remercie sincèrement de leur investissement. Il souhaite que cet état d'esprit positif, basé sur une confiance réciproque, perdure.

2.2 LE CONSEIL INTERCOMMUNAL

2.2.1 SES ACTIVITÉS ET DÉCISIONS

Durant l'année 2017, le Conseil intercommunal, composé des 32 délégués des communes membres mentionnés au point 1.4 du présent document, s'est réuni à 4 reprises à Préverenges.

- Séance du 4 avril : ont été déposés les préavis concernant :
 - le rapport de gestion 2016 ;
 - les comptes de l'exercice 2016 ;
 - l'application du Règlement sur la comptabilité des communes ;
 - la création d'un plafond d'endettement.

En sus, le Conseil intercommunal a adopté le rapport-préavis de la Commission ad hoc sur la motion de la commission de gestion et des finances par laquelle elle demande une modification réglementaire ou statutaire dans le but de nantir la commission de gestion et des finances de l'examen de tous les préavis ayant un impact financier (dépenses extra-budgétaires), dès que le montant demandé dépasse une limite de CHF 50'000.00.

Lors de cette assemblée, le Comité de direction a présenté son plan de législature 2016 – 2021.

- Séance du 30 mai : le Conseil intercommunal a approuvé les préavis concernant :
 - le rapport de gestion 2016 ;
 - les comptes de l'exercice 2016 ;
 - l'application du Règlement sur la comptabilité des communes ;
 - la création d'un plafond d'endettement.
- Séance du 26 septembre : a été déposé et adopté le préavis relatif au budget de l'exercice 2018 et M. Frédéric Grognez, de la Cour des comptes, a exposé une présentation de l'Audit sur les Associations de communes.
- Séance du 28 novembre : a été déposé et adopté le préavis relatif à la demande d'un crédit de CHF 199'800.00 TTC, duquel sont déduits les frais de location de CHF 19'264.00, soit un montant final de CHF 180'536.00 TTC pour l'acquisition d'un appareil cinémométrique semi-stationnaire.

En outre, a été organisée à cette occasion une présentation d'un véhicule d'intervention avec tout son équipement.

2.2.2 MOTIONS EN SUSPENS AU 31 DÉCEMBRE 2017

Aucune motion en suspens.

2.2.3 POSTULATS EN SUSPENS AU 31 DÉCEMBRE 2017

Aucun postulat en suspens.

2.2.4 VŒUX DE LA COMMISSION DE GESTION ET DES FINANCES EN SUSPENS AU 31 DÉCEMBRE 2017

VŒU N° 1 - 2016

La commission demande au Comité de direction de poursuivre les travaux de finalisation pour un Règlement de police PRM coordonné, voire unifié.

Réponse du Comité de direction

Le projet du Règlement de police est en voie de finalisation. Il s'ensuivra la procédure de consultation auprès des Conseils communaux/général respectifs pour détermination par voie de préavis.

Le Comité de direction accepte ce vœu.

Situation au 31 décembre 2017

Le Comité de direction a organisé deux tables rondes en 2017, en présence des syndics des six communes membres. Les articles concernant la représentation politique au Conseil intercommunal ainsi que la répartition financière ont été traités. En parallèle, les réflexions et l'élaboration d'un règlement de police unique, voire unifié, se poursuivent, cependant, ils sont subordonnés à la révision des statuts,

VCEU N° 2 - 2016

La commission demande au Comité de direction de poursuivre les travaux et les procédures en vue de la finalisation d'un plafond d'endettement pour l'Association de communes Police Région Morges.

Réponse du Comité de direction

La procédure de consultation auprès des commissions ad hoc respectives est maintenant terminée. Le préavis vient d'être adressé aux différents Conseils communaux/généraux pour décision finale.

Le Comité de direction accepte ce vœu.

Situation au 31 décembre 2017

Le vœu étant réalisé, le Comité de direction propose de classer ce vœu.

VCEU N° 1 - 2017

La Commission émet le vœu de disposer, pour l'année 2016, d'un tableau analogue à ceux établis en 2014 et 2015 concernant l'absentéisme au sein de la PRM. Il est également demandé qu'un tel tableau soit remis automatiquement chaque année, pour le moins, à la Commission de Gestion.

Réponse du Comité de direction

Le Comité de direction trouve pertinent d'intégrer systématiquement ces chiffres dans le rapport de gestion et le fera dès l'année prochaine.

Le Comité de direction accepte ce vœu.

Situation au 31 décembre 2017

Le vœu étant réalisé, le Comité de direction propose de classer ce vœu.

3 ACTIVITÉS OPÉRATIONNELLES

3.1 POLICE SECOURS

3.1.1 MISSIONS ET MOYENS

La subdivision police secours est chargée des missions générales de police. Ses missions sont de :

- veiller à la protection des personnes et des biens ;
- veiller à l'application des lois et des règlements ;
- prévenir les atteintes à la sécurité et à l'ordre public, tout comme à l'environnement ;
- prêter assistance en cas de danger grave, d'accident ou de catastrophe ;
- assurer la surveillance et la régulation de la circulation routière, et établir les constats d'accidents ;
- établir les constats de police (dommage à la propriété, vols avec effraction, etc.) et enregistrer les plaintes pénales, pour autant que l'évènement y relatif ne nécessite pas d'investigation formelle immédiate ;
- assurer, lorsque le recours à la force publique est nécessaire, l'exécution des décisions administratives et judiciaires (exécution de mandats d'amener pour la Justice de paix, pour l'Office des poursuites et pour l'Office des migrations) ;
- exercer des tâches dans le domaine de la protection de l'Etat ;
- mener des actions de prévention.

Pour mener à bien l'exécution de ses tâches, la subdivision police secours travaille 24 heures sur 24, 365 jours par an. Forte de 4 brigades de 9 ou de 10 agents, elle est équipée de 5 voitures de police balisées, d'un véhicule de police banalisé, de deux motos et de trois vélos, ces derniers étant partagés avec la subdivision Prévention et Voie Publique.

Outre leur équipement et armement personnels, les agents de police disposent de matériel et d'armement collectifs, tels que des boucliers, des méga-sprays au poivre, des pistolets mitrailleurs et du matériel de signalisation et de protection.

3.1.2 INTERVENTIONS

3.1.2.1 DEMANDES D'ASSISTANCE

Il s'agit principalement d'interventions de police qui ne nécessitent souvent pas de suite, par exemple :

- Buchillon, samedi vers 21h00, nos services sont requis pour un concert de hard rock sauvage dans les bois, selon l'informateur. Sur place, plus de peur que de mal, les agents se trouvent face à un citoyen qui organise une petite fête dans son jardin, avec des amis. Il

affirme avoir avisé ses voisins. L'affaire ne donne lieu à aucune suite de notre part.

- Lussy-sur-Morges, samedi vers 14h00, nos services sont requis par un automobiliste de passage, qui a vu, depuis l'autoroute, une cavalière tomber de son cheval. L'animal est parti en galopant. Une patrouille est dépêchée rapidement sur les lieux, personne n'est rencontré. Les environs sont inspectés et les fermes du voisinage sont visitées, sans succès. Des promeneurs rencontrés ne peuvent donner aucune indication. Une institution à caractère social des environs est contactée, mais aucune balade à cheval n'était organisée ce jour-là. Il apparaît donc comme fort probable que la cavalière est repartie sans autres après sa chute.
- Saint-Prex, dimanche vers 22h30, une dame, dont les voisins ont déjà été cambriolés, demande notre intervention car elle entend des bruits d'eau suspects dans l'immeuble et un véhicule inconnu est stationné sur sa place de parc. La patrouille contrôle tout l'immeuble et peut rassurer l'informatrice qu'aucun bruit suspect n'est décelé. Quant à la voiture, le détenteur est identifié et sa présence n'entre pas en ligne de compte pour des cambriolages.
- Saint-Prex, samedi vers 18h30, un informateur signale, via la Police cantonale, qu'une personne est inconsciente sur un terrain de sport. Une ambulance est engagée par la centrale d'urgences cantonale. Sur place, aucun blessé n'est rencontré et l'informateur n'est plus joignable. Il s'agit probablement d'un canular.
- Saint-Prex, jeudi vers 05h30, nos services sont requis par Secutel, via la centrale d'urgences cantonale. L'appareil d'une dame nonagénaire a émis cinq appels de détresse. Les personnes de contact sont sur place, mais elles ne peuvent pas ouvrir la porte avec la clé. La patrouille sur place peut faire le tour de la maison et avoir un contact avec la dame, qui est tombée et qui ne peut pas se relever. Aucune possibilité d'entrer n'est trouvée, il est donc décidé de forcer la porte. La dame a pu être rapidement tirée de sa mauvaise posture. Comme elle n'était pas blessée, elle a pu rester chez elle en compagnie d'un ami, qui s'est engagé à veiller sur elle. La gérance a été avisée des dommages causés.
- Morges, lundi dans la journée, la gérante d'un bâtiment sollicite nos services, car elle s'est trouvée en présence de squatteurs dans un immeuble promis à la démolition. La patrouille se rend sur place, identifie les squatteurs et parvient à obtenir qu'ils quittent les lieux volontairement.

- Morges, jeudi vers 10h15, le personnel de l'Hôpital fait appel à nos services, car un patient nonagénaire a quitté l'établissement pour aller faire de l'auto-stop. La patrouille découvre l'homme en question, alors qu'il chemine en direction de Cossonay. Il dit qu'il est parti, car il ne connaît pas les raisons de son hospitalisation et qu'il veut rejoindre son épouse à son domicile. La patrouille parvient à le convaincre de se laisser raccompagner à l'Hôpital, où il est remis aux bons soins du personnel soignant.
- Préverenges, mardi dans la soirée, nos services sont requis à l'abri PC, abritant des requérants d'asile, pour un homme qui menace le personnel avec un couteau. Rapidement sur place, les agents apprennent que, suite à un problème administratif, un migrant n'a pas eu connaissance qu'il était changé de centre d'accueil. Il a menacé le personnel d'utiliser le couteau de son plateau repas, mais n'a jamais brandi ce couvert face au personnel. Finalement, le migrant peut rester à Préverenges, à condition qu'il reste calme.
- Préverenges, mercredi dans la nuit, un chauffeur de taxi appelle nos services pour signaler qu'il a une cliente ivre à bord et qu'il ne veut pas la laisser seule dehors. La patrouille se rend sur place et elle accompagne la dame en question jusqu'à son logement, son état d'ivresse ne nécessitant pas d'intervention médicale.
- Tolochenaz, vendredi dans la journée, une habitante nous informe que des gens du voyage campent à la limite de la Commune de Lully. Contrôles faits, il apparaît que ces gens du voyage suisses sont sur le territoire de la Commune de Lully et qu'ils ont l'autorisation de s'y établir.
- Tolochenaz, dimanche vers 17h40, une petite fille a fermé la porte du balcon, alors que sa grand-maman était à l'extérieur. La petite fille est enfermée dans l'appartement et la grand-maman est bloquée dehors. Un serrurier est mandaté pour ouvrir la porte et changer la serrure. La situation est rapidement rétablie.

3.1.2.2 INTERVENTIONS SUR L'ENSEMBLE DU SECTEUR PAR TYPE

En 2016 et 2017, la PRM a collaboré avec la Police de l'Ouest Lausannois pour le développement d'un outil prédictif. Celui-ci permet d'analyser les types de délit et de lieux et les fréquences. Ainsi, sont mises en évidence des situations sur lesquelles la police peut travailler proactivement.

L'utilisation, désormais systématique et obligatoire, des registres cantonaux (Trackrue, Afis) pour procéder aux contrôles d'identité des personnes dans le terrain, nous prive d'une vision globale du nombre de

ces contrôles. En effet, ils ne sont plus relevés dans le journal des événements police, par souci de protection de la sphère privée.

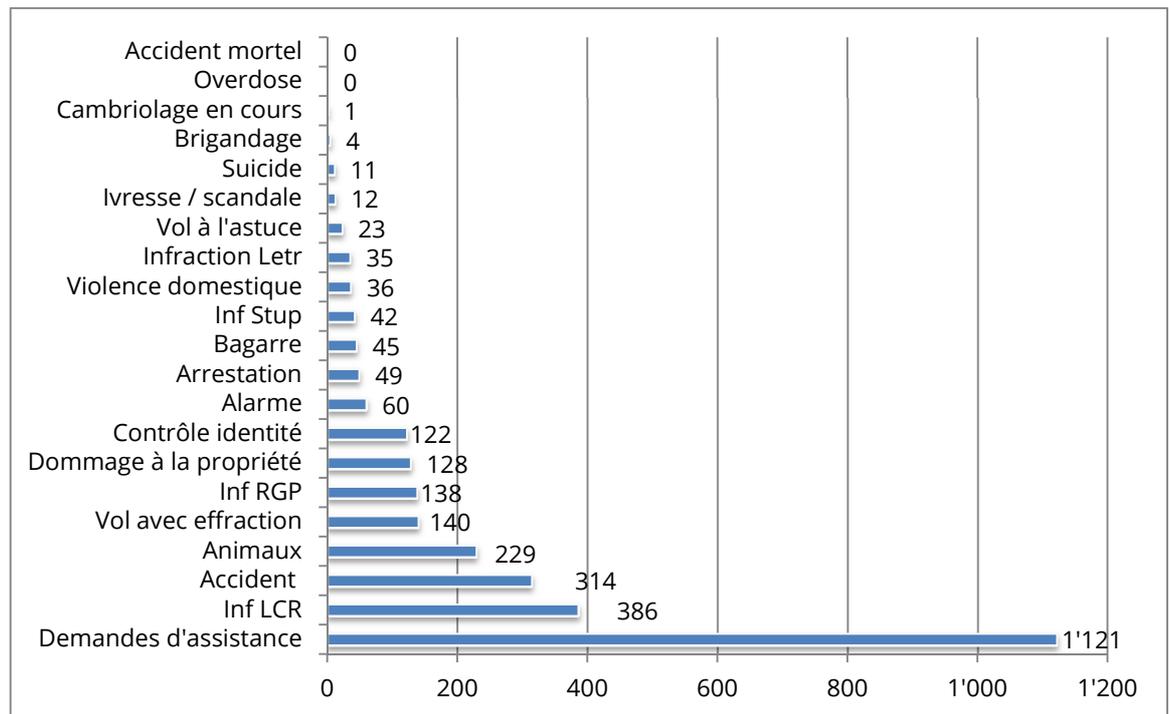
Les chiffres statistiques présentés dans ce rapport d'activité sont extraits de ce nouveau programme. De ce fait, la comparaison avec les chiffres des années précédentes n'est plus pertinente, raison pour laquelle ils ne sont plus mentionnés.

La baisse significative du nombre de demandes d'assistance s'explique, notamment, par le fait que la codification change tout au long de l'intervention. Ainsi, une demande d'assistance pour une poubelle en feu se verra codifiée finalement en incendie. Les infractions à la Loi sur les stupéfiants sont également en baisse, car la majorité des interventions sont des contraventions (amende d'ordre anonyme, cf. point 3.1.7, graphique N° 15). La majorité des suicides sont réalisés avec l'aide d'EXIT (assistance au suicide).

Sur l'ensemble du territoire desservi par la PRM, les services de police ont assuré 6'301 interventions (4'275 en 2016), ce qui représente en moyenne 17.2 interventions par jour (11.7 en 2016). L'augmentation s'explique par le fait que, désormais, les contrôles de vitesse qui donnent lieu à des dénonciations en Préfecture ou au Ministère Public sont notifiés dans le JEP. Il faut également tenir compte que certaines interventions, qui nécessitent un rapport, ne sont pas relevées en détail dans les graphiques ci-après, telles que les nuisances sonores, tapages nocturnes, querelles, fermetures tardives, pollutions, jeux dangereux, filouteries d'auberge, dénonciations au diverses lois et règlements sur sollicitation des autres instances ou lors de travail spontané en rue.

Interventions sur l'ensemble du secteur en %			
Les demandes d'assistance	17.8%	Les violences domestiques	0.6%
Les infractions à la Loi sur la circulation routière (LCR)	6.1%	Les ivresses et scandales	0.2%
Les contrôles d'identité	1.9%	Les vols à l'astuce	0.4%
Les accidents	5.0%	Les bagarres	0.7%
Les vols avec effraction	2.2%	Les suicides	0.2%
Les interventions dues à des animaux	3.6%	Les brigandages	0.1%
Les infractions au Règlement général de police	2.2%	Les arrestations	0.8%
Les dommages à la propriété	2.0%	Les overdoses	-
Les infractions à la Loi fédérale sur les produits stupéfiants (Lstup)	0.7%	Les accidents mortels	-
Les alarmes	1.0 %	Les cambriolages en cours	-
Les infractions à la Loi sur les étrangers (LETR)	0.6%		

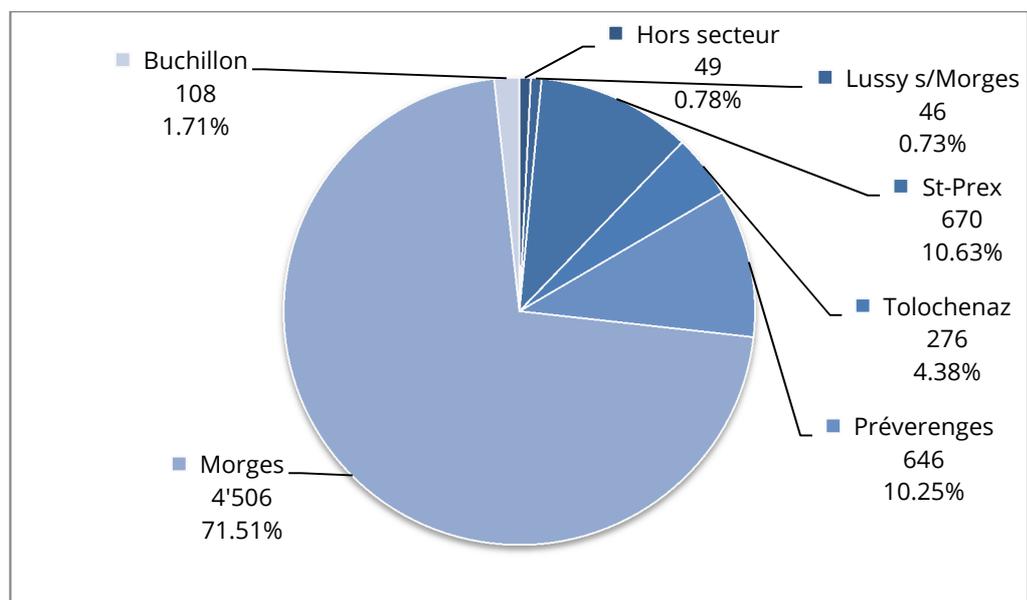
Graphique N° 1 : Interventions sur l'ensemble du secteur en chiffres



3.123 INTERVENTIONS SUR L'ENSEMBLE DU SECTEUR PAR COMMUNE

Le graphique N° 2 représente la répartition de l'ensemble des interventions sur les différentes communes membres de l'Association. Les 49 interventions effectuées hors secteur représentent des appuis fournis à la demande de la Police cantonale ou à des polices coordonnées voisines (12 en 2016).

Graphique N° 2 : Répartition territoriale des interventions

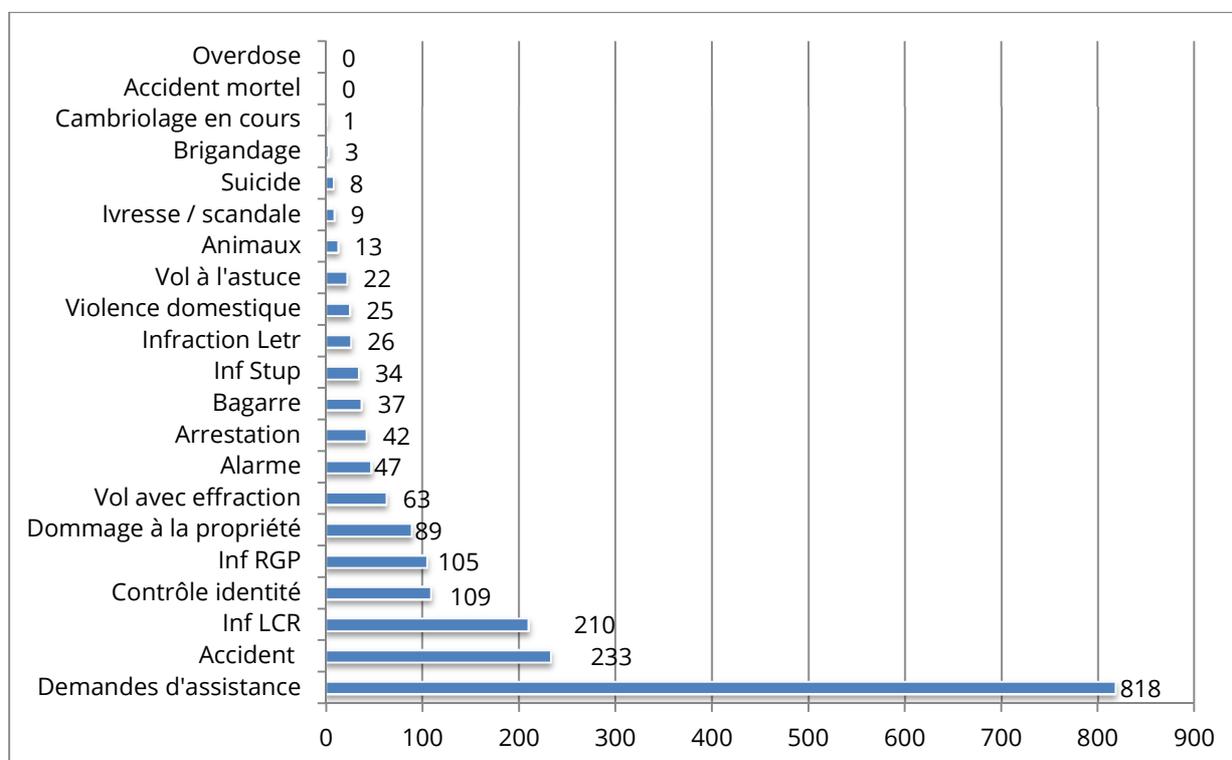


3.12.4 INTERVENTIONS À MORGES

Sur le territoire de la Commune de Morges, les services de police ont assuré 4'506 interventions (3'085 en 2016), ce qui représente en moyenne 12.3 interventions par jour (8.4 en 2016).

Interventions sur la Commune de Morges en %			
Les demandes d'assistance	18.2 %	Les violences domestiques	0.6 %
Les infractions à la Loi sur la circulation routière (LCR)	4.7 %	Les ivresses et scandales	0.2 %
Les contrôles d'identité	2.4 %	Les vols à l'astuce	0.5 %
Les accidents	5.2 %	Les bagarres	0.8 %
Les vols avec effraction	1.4 %	Les suicides	0.2 %
Les interventions dues à des animaux	0.3 %	Les brigandages	0.1 %
Les infractions au Règlement général de police	2.3 %	Les arrestations	0.9 %
Les dommages à la propriété	2.0 %	Les overdoses	-
Les infractions à la Loi fédérale sur les produits stupéfiants (Lstup)	0.8 %	Les accidents mortels	-
Les alarmes	1.0 %	Les cambriolages en cours	-
Les infractions à la Loi sur les étrangers (LETR)	0.6 %		

Graphique N° 3 : Interventions sur la Commune de Morges en chiffres

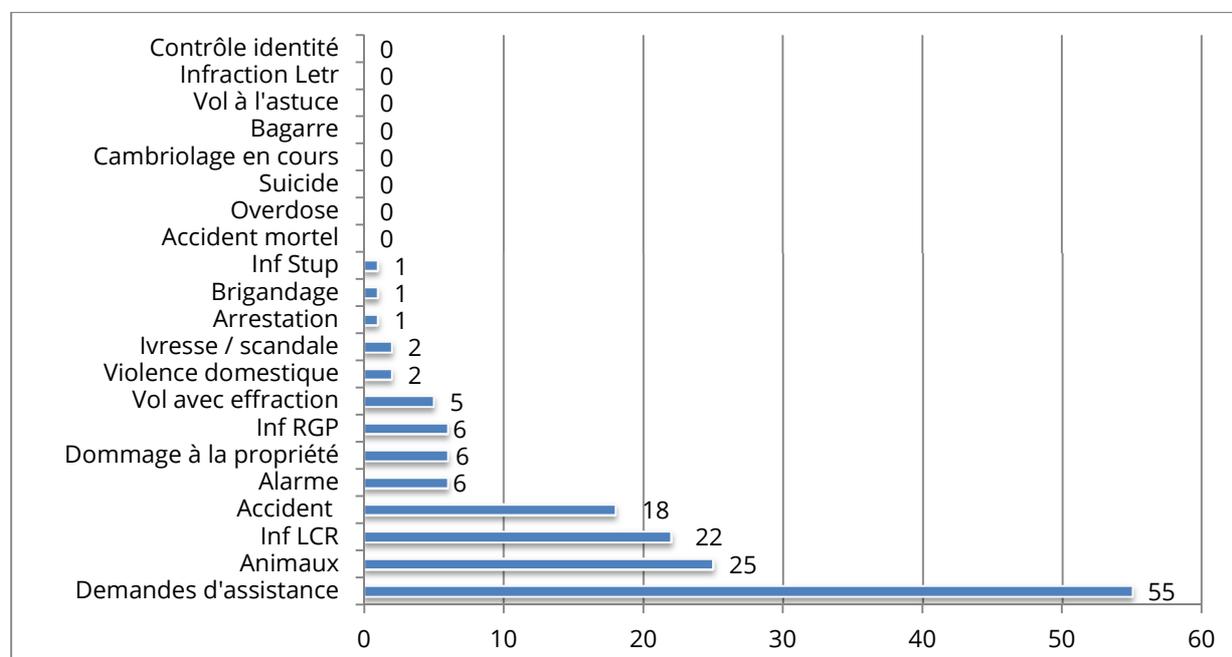


3.1.2.5 INTERVENTIONS À TOLOCHENAZ

Sur le territoire de la Commune de Tolochenaz, les services de police ont assuré 150 interventions (173 en 2016), ce qui représente en moyenne 0.4 intervention par jour (0.5 en 2016).

Interventions sur la Commune de Tolochenaz en %			
Les demandes d'assistance	36.7 %	Les violences domestiques	1.3 %
Les infractions à la Loi sur la circulation routière (LCR)	14.7 %	Les ivresses et scandales	1.3 %
Les contrôles d'identité	-	Les vols à l'astuce	-
Les accidents	12.0 %	Les bagarres	-
Les vols avec effraction	3.3 %	Les suicides	-
Les interventions dues à des animaux	16.7 %	Les brigandages	0.7 %
Les infractions au Règlement général de police	4.0 %	Les arrestations	0.7 %
Les dommages à la propriété	4.0 %	Les overdoses	-
Les infractions à la Loi fédérale sur les produits stupéfiants (Lstup)	0.7%	Les accidents mortels	-
Les alarmes	4.0 %	Les cambriolages en cours	-
Les infractions à la Loi sur les étrangers (LETR)	-		

Graphique N° 4 : Interventions sur le territoire de la Commune de Tolochenaz en chiffres

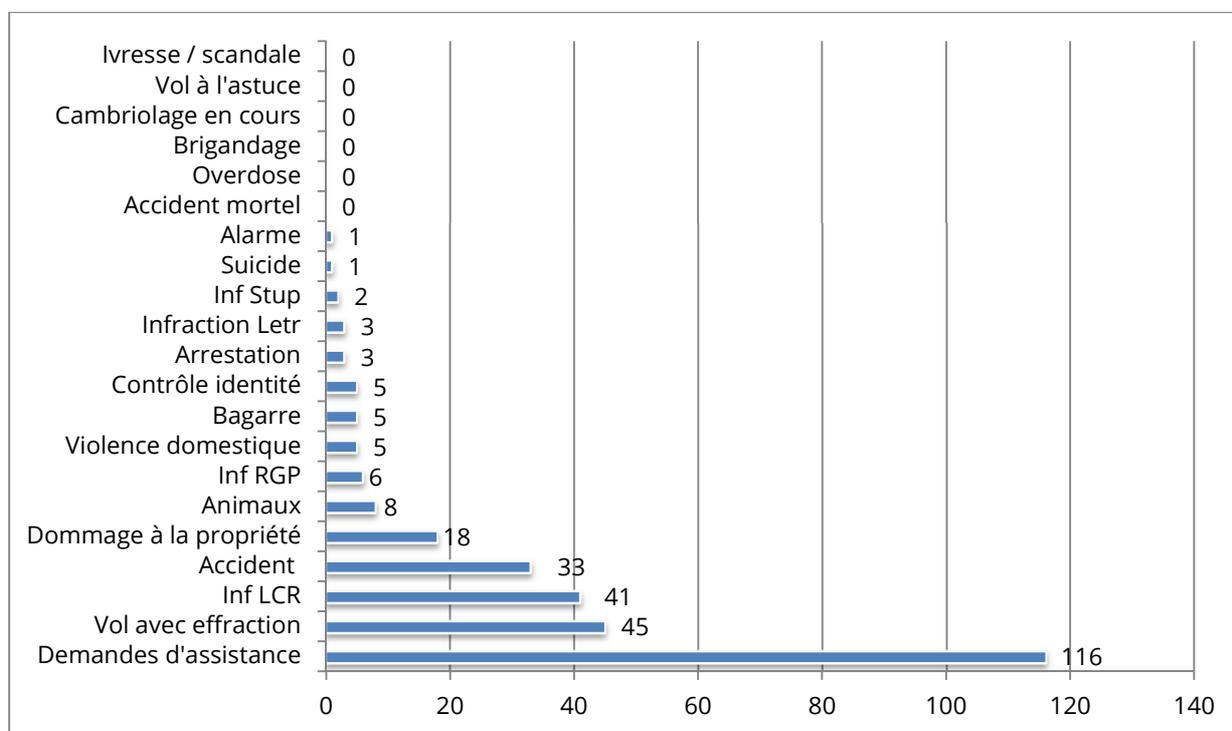


3.1.2.6 INTERVENTIONS À PRÉVERENGES

Sur le territoire de la Commune de Préverenges, les services de police ont assuré 292 interventions (440 en 2016), ce qui représente en moyenne 0.8 intervention par jour (1.2 en 2016).

Interventions sur la Commune de Préverenges en %			
Les demandes d'assistance	39.7 %	Les violences domestiques	1.7 %
Les infractions à la Loi sur la circulation routière (LCR)	14.0 %	Les ivresses et scandales	-
Les contrôles d'identité	1.7 %	Les vols à l'astuce	-
Les accidents	11.3 %	Les bagarres	1.7 %
Les vols avec effraction	15.4 %	Les suicides	0.3 %
Les interventions dues à des animaux	2.7 %	Les brigandages	-
Les infractions au Règlement général de police	2.1 %	Les arrestations	1.0 %
Les dommages à la propriété	6.2 %	Les overdoses	-
Les infractions à la Loi fédérale sur les produits stupéfiants (Lstup)	0.7%	Les accidents mortels	-
Les alarmes	0.3 %	Les cambriolages en cours	-
Les infractions à la Loi sur les étrangers (LETR)	1.0 %		

Graphique N° 5 : Interventions sur le territoire de la Commune de Préverenges en chiffres

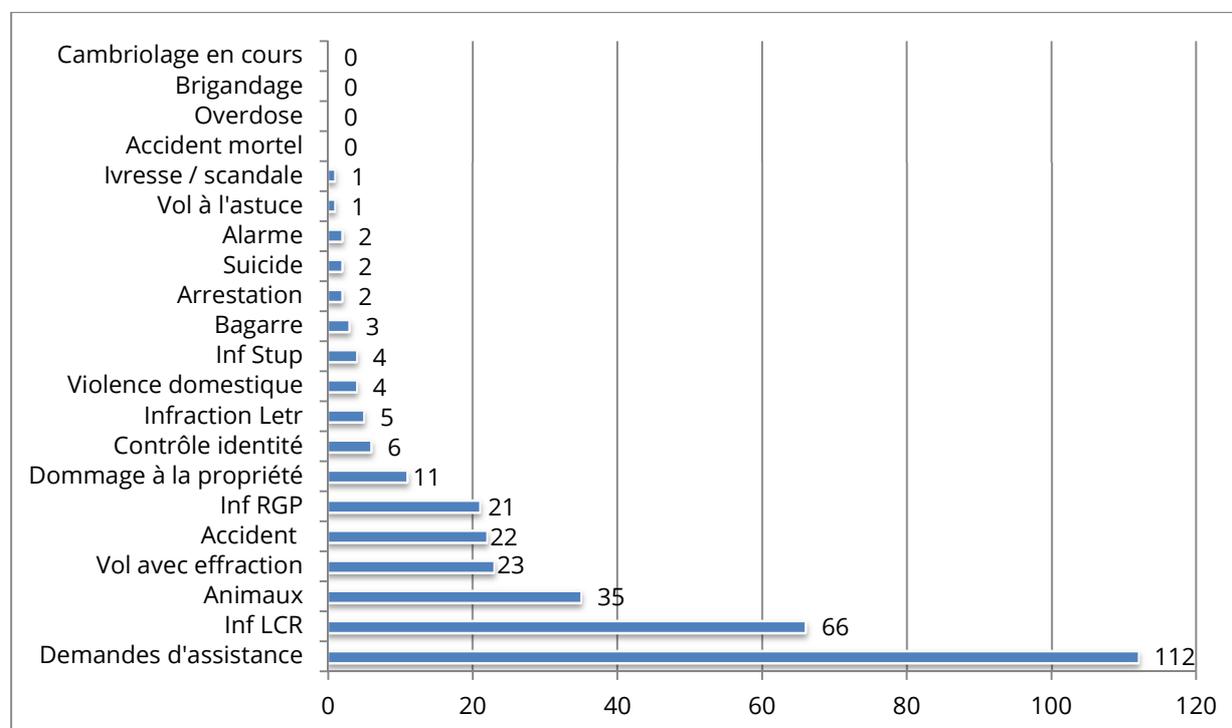


3.1.2.7 INTERVENTIONS À SAINT-PREX

Sur le territoire de la Commune de Saint-Prex, les services de police ont assuré 320 interventions (486 en 2016), ce qui représente en moyenne 0.8 intervention par jour (1.3 en 2016).

Interventions sur la Commune de Saint-Prex en %			
Les demandes d'assistance	35.0 %	Les violences domestiques	1.3 %
Les infractions à la Loi sur la circulation routière (LCR)	20.6 %	Les ivresses et scandales	0.3 %
Les contrôles d'identité	1.9 %	Les vols à l'astuce	0.3 %
Les accidents	6.9 %	Les bagarres	0.9 %
Les vols avec effraction	7.2 %	Les suicides	0.6 %
Les interventions dues à des animaux	10.9 %	Les brigandages	-
Les infractions au Règlement général de police	6.6 %	Les arrestations	0.6 %
Les dommages à la propriété	3.4 %	Les overdoses	-
Les infractions à la Loi fédérale sur les produits stupéfiants (Lstup)	1.3 %	Les accidents mortels	-
Les alarmes	0.6 %	Les cambriolages en cours	-
Les infractions à la Loi sur les étrangers (LETR)	1.6 %		

Graphique N° 6 : Interventions sur le territoire de la Commune de Saint-Prex en chiffres

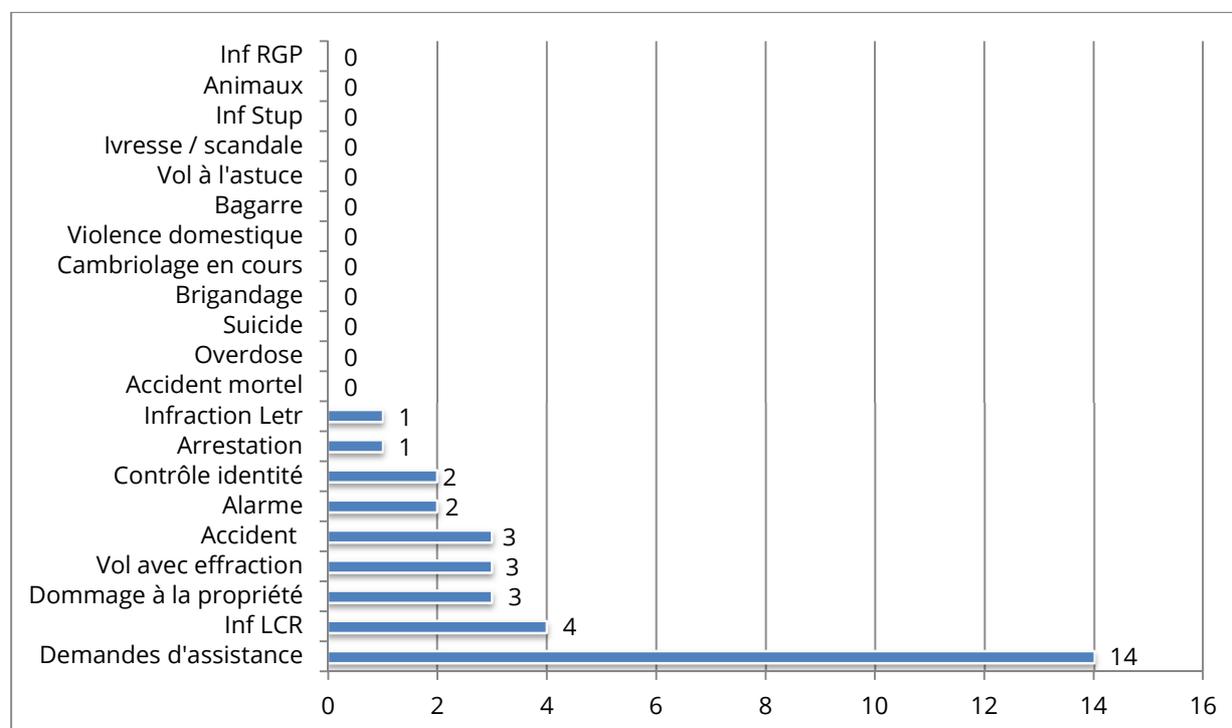


3.1.2.8 INTERVENTIONS À BUCHILLON

Sur le territoire de la Commune de Buchillon, les services de police ont assuré 33 interventions (53 en 2016), ce qui représente en moyenne 0.09 intervention par semaine (1 en 2016).

Interventions sur la Commune de Buchillon en %			
Les demandes d'assistance	42.4 %	Les violences domestiques	-
Les infractions à la Loi sur la circulation routière (LCR)	12.1 %	Les ivresses et scandales	-
Les contrôles d'identité	6.1 %	Les vols à l'astuce	-
Les accidents	9.1 %	Les bagarres	-
Les vols avec effraction	9.1 %	Les suicides	-
Les interventions dues à des animaux	-	Les brigandages	-
Les infractions au Règlement général de police	-	Les arrestations	3.0 %
Les dommages à la propriété	9.1 %	Les overdoses	-
Les infractions à la Loi fédérale sur les produits stupéfiants (Lstup)	-	Les accidents mortels	-
Les alarmes	6.1 %	Les cambriolages en cours	-
Les infractions à la Loi sur les étrangers (LETR)	3.0 %		

Graphique N° 7 : Interventions sur le territoire de la Commune de Buchillon en chiffres

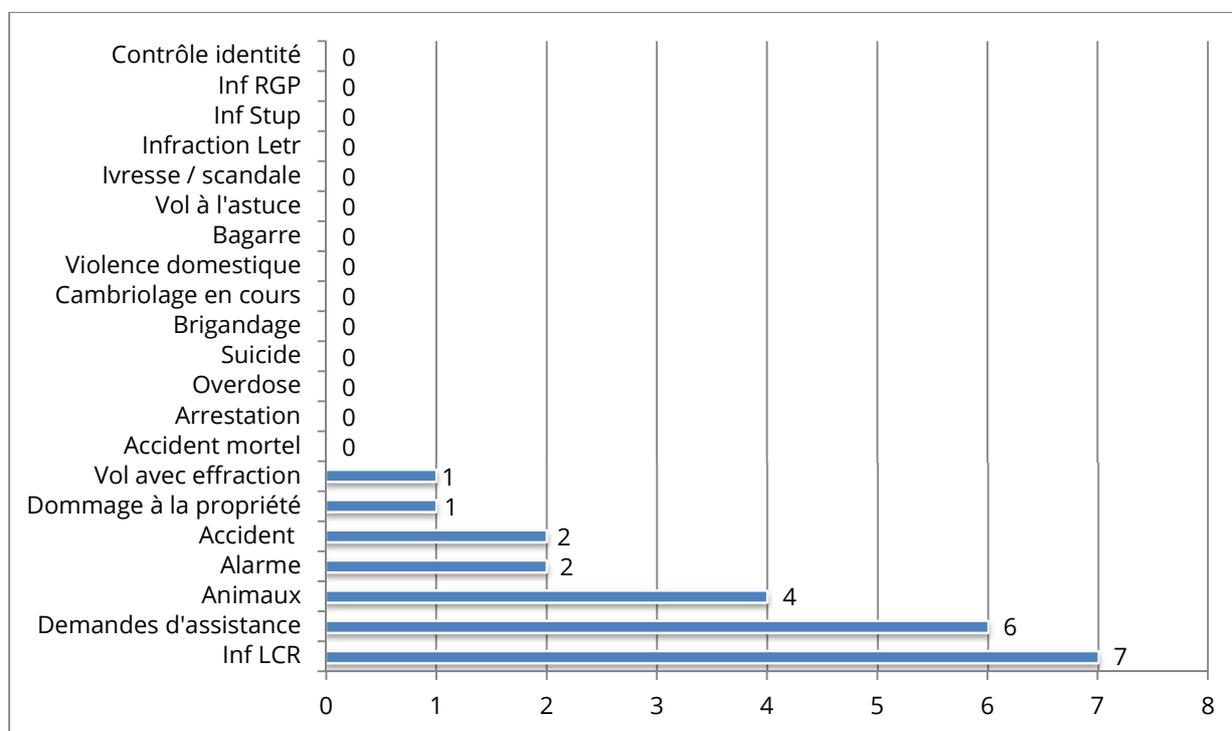


3.1.2.9 INTERVENTIONS À LUSSY-SUR-MORGES

Sur le territoire de la Commune de Lussy-sur-Morges, les services de police ont assuré 23 interventions (31 en 2016), ce qui représente en moyenne 0.06 intervention environ toutes les 2 semaines (1 en 2016).

Interventions sur la Commune de Lussy-sur-Morges en %			
Les demandes d'assistance	26.1 %	Les violences domestiques	-
Les infractions à la Loi sur la circulation routière (LCR)	30.4 %	Les ivresses et scandales	-
Les contrôles d'identité	-	Les vols à l'astuce	-
Les accidents	8.7 %	Les bagarres	-
Les vols avec effraction	4.3 %	Les suicides	-
Les interventions dues à des animaux	17.4 %	Les brigandages	-
Les infractions au Règlement général de police	-	Les arrestations	-
Les dommages à la propriété	4.3 %	Les overdoses	-
Les infractions à la Loi fédérale sur les produits stupéfiants (Lstup)	-	Les accidents mortels	-
Les alarmes	8.7 %	Les cambriolages en cours	-
Les infractions à la Loi sur les étrangers (LETR)	-		

Graphique N° 8 : Interventions sur le territoire de la Commune de Lussy-sur-Morges en chiffres

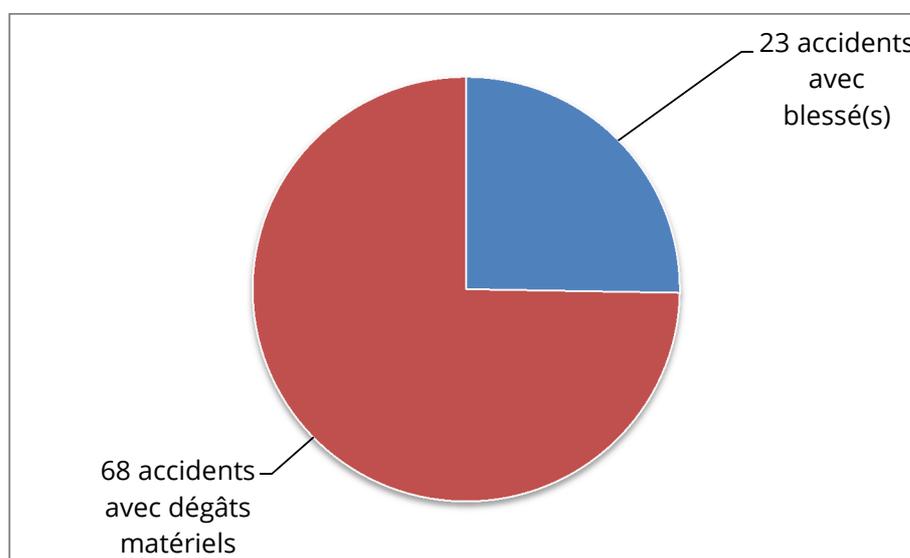


3.1.3 ACCIDENTS

Comme indiqué au graphique N° 1, les services de police sont intervenus à 314 reprises en raison d'accidents de la circulation (295 en 2016), aucun accident mortel n'est à déplorer (aucun en 2016). Parmi ces accidents, 91 ont fait l'objet d'un rapport de police (83 en 2016).

Le graphique N° 9 illustre les types d'accidents qui ont fait l'objet d'un rapport de police. 68 rapports concernent des accidents avec dégâts matériels (50 en 2016) et 23 rapports concernent des accidents avec blessé(s) (33 en 2016), pour un total de 26 personnes blessées (33 en 2016).

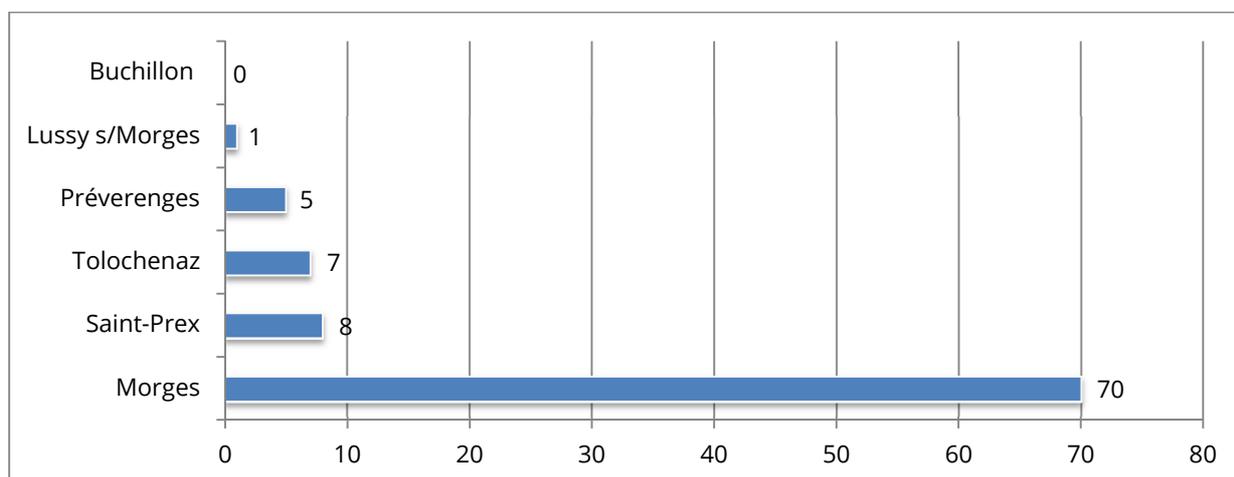
Graphique N° 9 : Les rapports d'accidents



3.1.3.1 RÉPARTITION DES ACCIDENTS SUR LES COMMUNES PARTENAIRES

Comme illustré au graphique N° 10, 77% des accidents qui ont fait l'objet d'un rapport de police ont eu lieu à Morges, 9% à Saint-Prex, 8% à Tolochenaz, 5% à Préverenges et 1% à Lussy-sur-Morges.

Graphique N° 10 : La répartition des rapports d'accidents sur les communes partenaires en chiffres

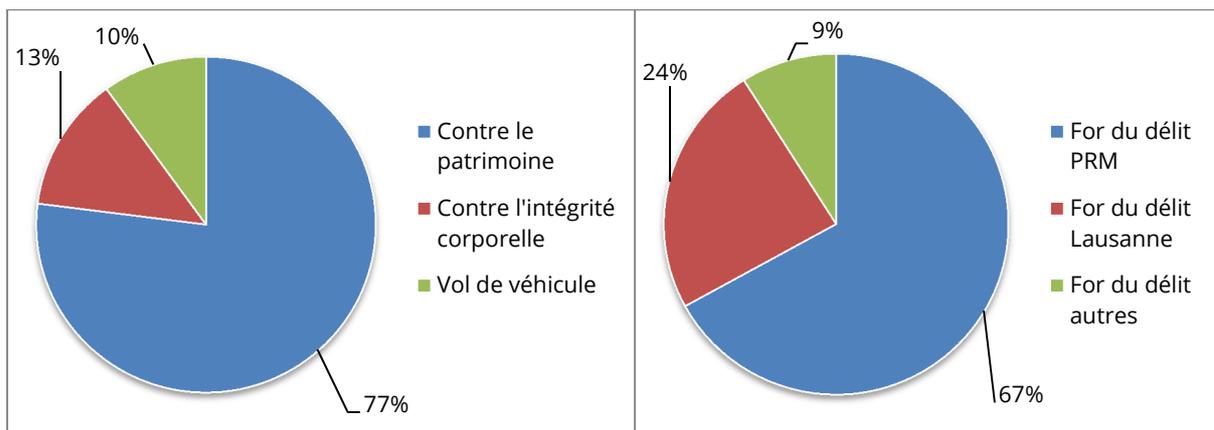


3.1.4 PLAINTES ENREGISTRÉES

Les services de police ont enregistré 1'101 plaintes en 2017 (1'382 en 2016). 77% de ces plaintes concernent des infractions contre le patrimoine, 13% des infractions contre l'intégrité corporelle et 10% des vols de véhicules.

67% des plaintes déposées concernent des infractions commises sur le territoire de la PRM, 9% traitent d'infractions commises à Lausanne et 24% sont relatives à des actes commis ailleurs.

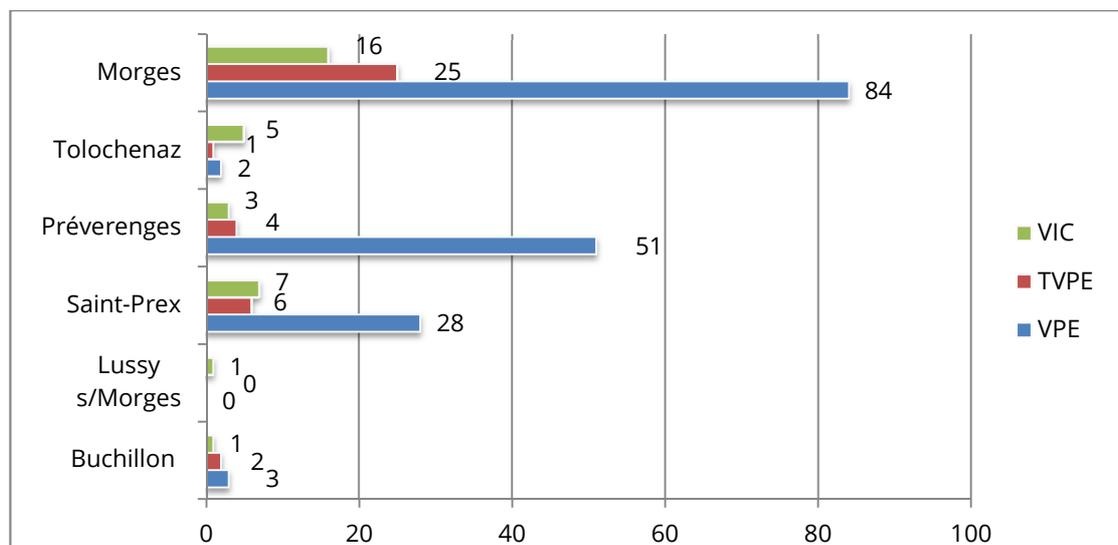
Graphique N° 11 : Répartition des plaintes enregistrées par type et par for



3.1.5 CONSTATS DE VOL PAR EFFRACTION

Les services de police ont enregistré, sur le secteur de la PRM, 168 vols par effraction (VPE) (262 en 2016), 38 tentatives de vol par effraction (TVPE) (92 en 2016) et 33 vols par introduction clandestine (VIC) (29 en 2016). Les chiffres par commune sont illustrés dans le graphique N° 12.

Graphique N° 12 : Constats de vol par effraction sur l'ensemble du secteur en chiffres

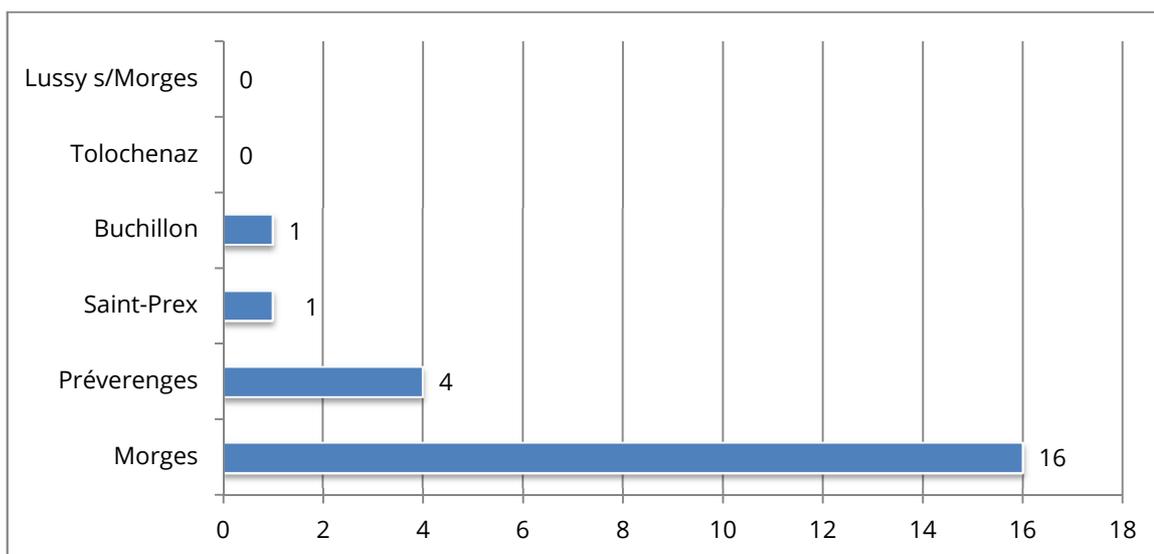


3.1.6 CONSTATS DE VOL PAR EFFRACTION DANS LES VÉHICULES

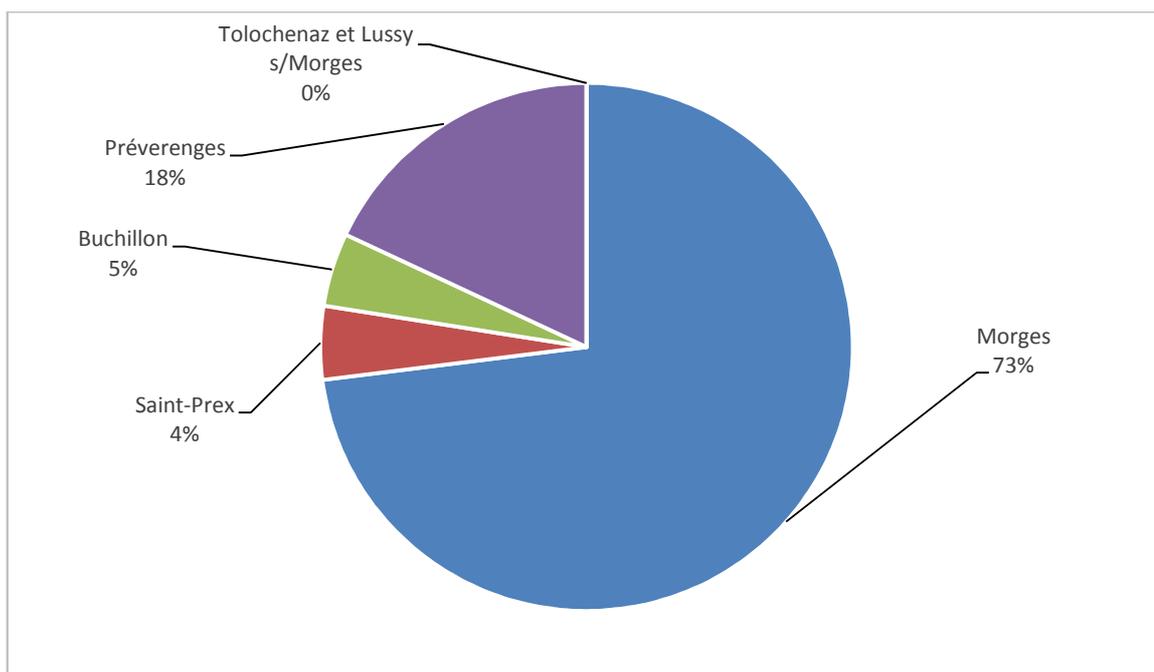
Les services de police ont enregistré 22 vols par effraction dans les véhicules (VPEV) sur le secteur de la PRM en 2017 (34 en 2016).

Les chiffres par commune ainsi que les pourcentages de répartition de ces VPEV sur le secteur de la PRM sont illustrés dans les graphiques N^{os} 13 et 14.

Graphique N° 13 : Constats de vol par effraction dans les véhicules sur l'ensemble du secteur en chiffres



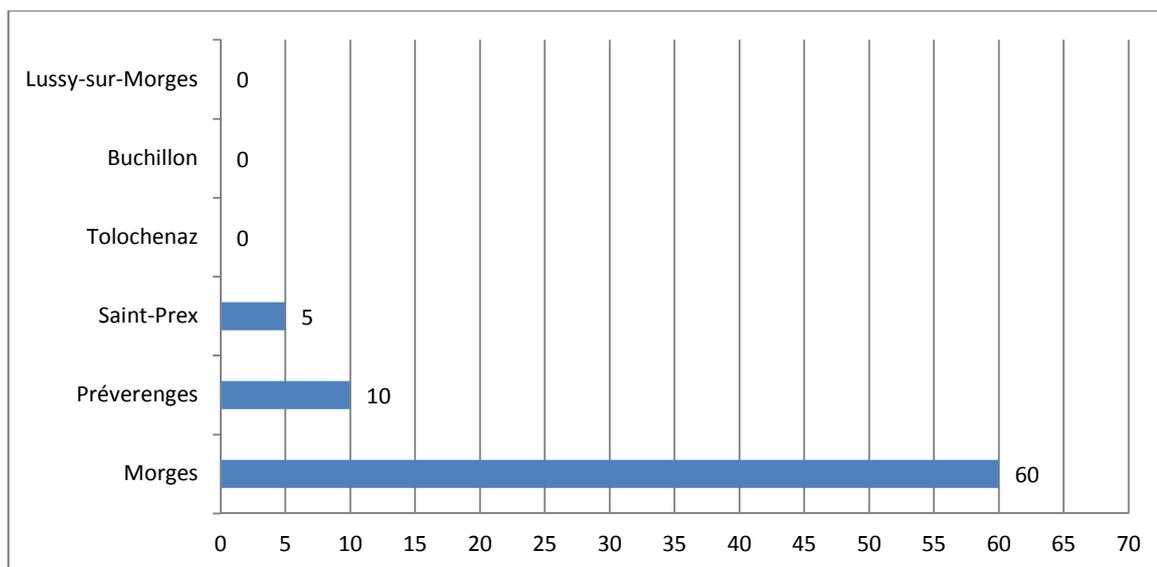
Graphique N° 14 : Constats de vol par effraction dans les véhicules sur l'ensemble du secteur en pourcentages



3.1.7 AMENDES D'ORDRE - CONSOMMATION ET POSSESSION DE CANNABIS JUSQU'À 10 GRAMMES

Ont été infligées, sur le territoire de la PRM, 75 amendes d'ordre pour consommation et possession de cannabis jusqu'à 10 grammes. Elles se répartissent par lieu d'infraction comme suit :

Graphique N° 15 : Amendes d'ordre – Consommation et possession de cannabis jusqu'à 10 grammes



3.2 PRÉVENTION ET VOIE PUBLIQUE

La subdivision Prévention et Voie Publique est composée de la brigade de proximité, de l'Unité radar et de la brigade des Assistants de sécurité publique (ASP). Les agents rattachés à cette subdivision ne travaillent pas dans l'urgence et peuvent ainsi consacrer le temps nécessaire à la résolution de conflits.

3.2.1 BRIGADE DE PROXIMITÉ

3.2.1.1 MISSIONS ET MOYENS

La brigade de proximité est forte de 4 collaborateurs.

Elle dispose de deux véhicules de police, un balisé et un banalisé, de deux motos et de trois vélos, partagés avec police secours. L'équipement personnel ainsi que la formation de chaque collaborateur sont identiques à ceux d'un agent de police secours.

Missions principales :

- assurer des patrouilles pédestres, motorisées et cyclistes (préventives et répressives), afin d'augmenter la visibilité de la police et de faire baisser le sentiment d'insécurité ;
- veiller à l'application des lois et des règlements ;

- développer le service public de proximité et assurer une présence dans les postes de police décentralisés ;
- enregistrer des plaintes pénales non urgentes. Déplacement à domicile pour les plaignants à mobilité réduite ;
- participer aux opérations de police planifiées, en collaboration avec police secours ;
- assurer le contact et le suivi des problématiques liées aux centres EVAM ;
- campagnes de prévention contre les phénomènes criminels (cambriolages, vols dans les véhicules, etc.) ;
- campagnes de prévention en matière de circulation routière ;
- instruction de la prévention scolaire et routière ;
- démarchage proactif des commerçants, conseils et suivi aux problématiques liées à la sécurité ;
- relation avec le public, afin de répondre aux inquiétudes d'ordre sécuritaire ;
- accompagnement des victimes suite à des situations traumatiques (agressions, violences domestiques, etc.) ;
- relation avec les écoles et les associations, organisation de séminaires d'informations et de séances de médiation avec des personnes en rupture ;
- contact avec les personnes en rupture sociale qui occupent l'espace public ;
- surveillance et suivi des jeunes, notamment pour des faits d'incivilité ou de consommation abusive d'alcool et de stupéfiants ;
- recherche de renseignements, détection de phénomènes délictueux et enquêtes de voisinage ;
- occupation de la voie publique par des actions ciblées, en travaillant sur le flagrant délit (vols, agressions et incivilités) ;
- surveillance, prévention, en priorité auprès des jeunes, et sanction de la consommation de stupéfiants ;
- opérations de surveillances policières ciblées (distributeurs à billets, vols dans les véhicules, incivilités, stations-service, etc.).

3.2.2 CAMPAGNES DE PRÉVENTION

3.2.2.1 PRÉVENTION CRIMINALITÉ

Le thème des campagnes est régulièrement débattu entre les diverses polices vaudoises, suivant la criminalité du moment. Durant l'année-2017, ces campagnes ont été menées de la manière suivante :

Période	Sujet
Janvier	Prévention criminalité 8P
Février - Mars	Protégez-vous des voleurs
Mars - Mai	Videz votre véhicule
Avril - mai	Vols dans les bateaux
Mai - août	Stop littering / nuisances sonores Vols sur les plages et/ou piscines
Septembre	Surveillance dans le cadre du Paillote Festival Marché d'automne, cambriolages
Octobre - novembre	Protégez-vous des voleurs
Décembre	Vols à la tire

3.2.2.2 JOURNÉE PRÉVENTION CAMBRIOLAGE

En sus des campagnes cantonales, la Prévention Suisse des Cambriolages (PSC) a organisé une journée nationale, le 1^{er} décembre 2017. Le but a été de sensibiliser la population par la remise d'un carré de chocolat avec une note explicative sur la rapidité d'un cambriolage. Pour notre secteur, un stand a été organisé dans le Centre commercial des Charpentiers et une centaine de personnes ont été approchées.

3.2.2.3 PRÉVENTION ROUTIÈRE

La brigade de proximité a organisé et dirigé 10 campagnes de prévention routière durant l'année scolaire 2017, la plupart en collaboration avec la division police secours. La succession des campagnes de prévention est listée ci-après :

Période scolaire	Thème
Semaines 01 à 05	Conduire comme ça ? Dégivrez
Semaines 06 à 10	Made Visible
Semaines 19 à 20	Jardin de circulation 7 et 8P
Semaines 21 à 26	Prévention cyclistes Marché de printemps, siège enfant
Semaines 27 à 31	Respectez notre sécurité

Période scolaire	Thème
Semaines 32 à 37	Roue arrêtée, enfants en sécurité
Semaines 38 à 48	Prévention scolaire et routière
Semaines 43 à 46	Sécurité piétons
Semaine 47 à 49	Made Visible
Semaine 50 à 52	Zéro pour mille, zéro problème

3.2.3 PRÉVENTION SCOLAIRE

Pour l'année scolaire 2016/2017, 3'794 élèves (tous niveaux confondus) ont reçu la visite de la police. Pour la première fois, une classe de gymnasiens de 14 élèves a été rencontrée.

3.2.4 PRÉSENCE DANS LES POSTES DÉCENTRALISÉS

Les postes décentralisés sont tenus par la brigade de proximité. Une heure quotidienne à Saint-Prex et une heure à Préverenges, soit 5 heures par semaine, selon le tableau ci-dessous:

Jour de la semaine	Matin		Après-midi	
Lundi	Saint-Prex	08h00 -09h00	Préverenges	14h00-15h00
Mardi	Préverenges	08h00-09h00	Saint-Prex	14h00-15h00
Mercredi	Saint-Prex	08h00-09h00	Préverenges	14h00-15h00
Jeudi	Préverenges	08h00-09h00	Saint-Prex	14h00-15h00
Vendredi	Saint-Prex	08h00-09h00	Préverenges	14h00-15h00

Pour l'année 2017, nous comptabilisons 738 heures de présence dans les postes décentralisés (738 heures en 2016). Ces heures sont réalisées selon les missions ordonnées et le nombre d'ETP présents.

La présence aux abords des écoles, l'enregistrement des plaintes et les renseignements au public sont nos principales sollicitations.

3.2.5 DÉMARCHES PROACTIVES

Le démarchage proactif des commerçants est en relation directe avec la criminalité et les campagnes de prévention. Des courriels de prévention et d'information leur sont régulièrement envoyés, ce qui a permis en 2017, l'interpellation de plusieurs auteurs de délits. Les commerces plus sensibles, tels que les bijouteries, les stations-service et les pharmacies, reçoivent régulièrement la visite de la police sur l'entier du secteur PRM. Les écoles et les garderies ont été également contactées.

Les autres commerces ne sont pas oubliés. Des patrouilles pédestres et des présences préventives dans les centres commerciaux sont effectuées tant par la brigade de proximité que par police secours.

3.2.6 UNITÉ RADAR

3.2.6.1 MISSIONS ET MOYENS

L'Unité radar est composée de trois policiers à plein temps, qui peuvent également compter sur l'appui de deux opérateurs auxiliaires intégrés à police secours et à la brigade de proximité. Elle est chargée :

- d'effectuer des contrôles de vitesse sur l'ensemble du territoire de la PRM, au moyen d'un système de radar embarqué dans un véhicule ou mis sur trépied au bord de la chaussée;
- de détecter, d'identifier et de verbaliser, à l'aide d'images enregistrées par les radars automatisés, les diverses infractions au code de la route ;
- de pourvoir à l'installation d'un appareil indicateur de vitesse préventif, qui informe les automobilistes de leur vitesse respective.

Cette unité dispose d'un appareil laser portable, ainsi que de trois caméras (radars automatiques), qui peuvent être installées aux cinq emplacements fixes, situés aux divers carrefours morgiens à fort trafic.

En décembre 2017, le système radar du carrefour sis aux avenues Pâquis-Peyrolaz a été changé; dorénavant, un système est composé de deux détecteurs permettant de photographier l'arrière et l'avant des véhicules.

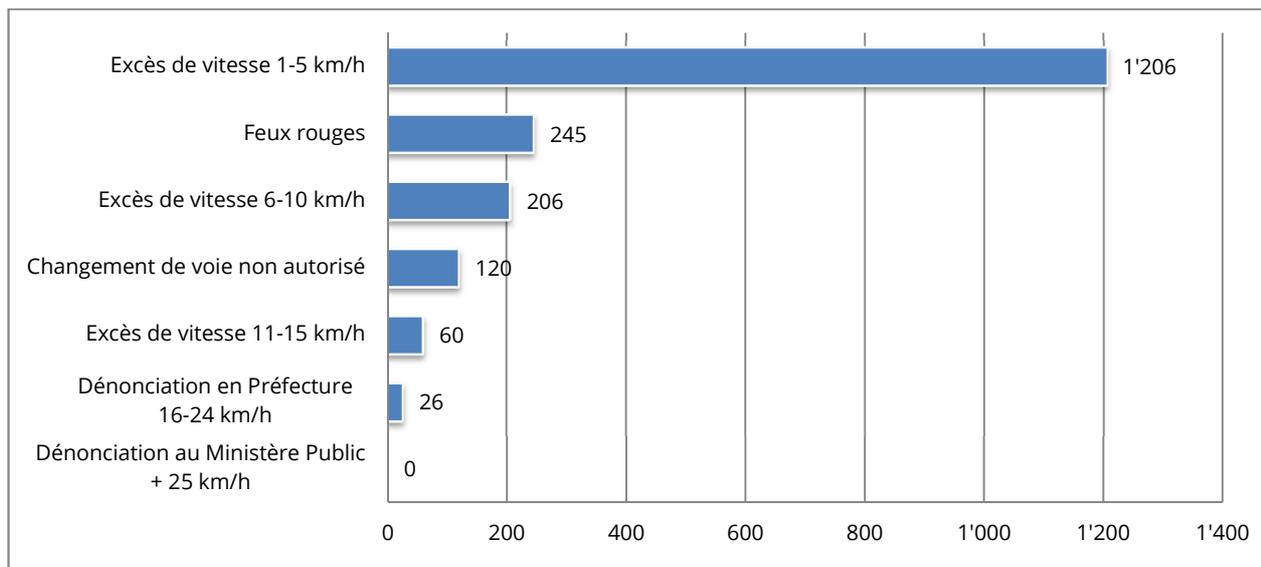
Dans l'objectif d'acquérir un appareil semi-stationnaire, deux systèmes différents ont été loués en automne, afin de les tester. Le préavis y relatif a été approuvé par le Conseil intercommunal, dans sa séance du 28 novembre 2017, et l'appareil entrera en fonction en avril 2018.

L'installation de ces radars a comme principal objectif de faire baisser de manière globale la fréquence des dépassements des vitesses prescrites et des infractions routières. Elle a probablement un effet très significatif sur la réduction du nombre d'accidents et des conséquences qui en découlent.

Afin d'effectuer de la prévention, autant sur des routes à large fréquentation, que dans des quartiers résidentiels, deux radars préventifs ont également été installés au bord des chaussées de toutes les communes membres, permettant ainsi d'informer les usagers de la route de leur vitesse et d'établir des statistiques sur les vitesses ainsi que sur le nombre de passages.

3.2.6.2 CONTRÔLES FEUX ROUGES ET VITESSE (MORGES)

Les installations fixes feux rouges et vitesse fonctionnent 24h/24 et 7/7. Durant l'année 2017, 9'276'762 véhicules (11'298'842 en 2016) ont été contrôlés (1 caméra en moins, et aucune pendant la durée des travaux sur les avenues Pâquis-Peyrolaz, donc moins de passages relevés) et le taux d'infractions s'élève à 0.014% (0.072% en 2016). L'histogramme ci-dessous illustre le nombre d'infractions enregistré en 2017.

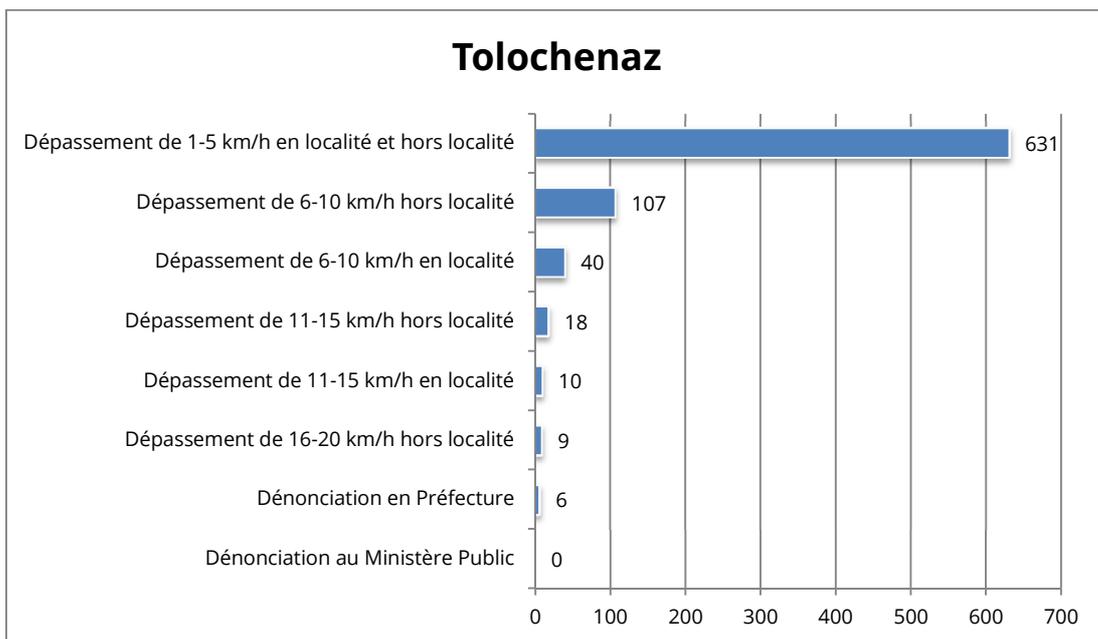
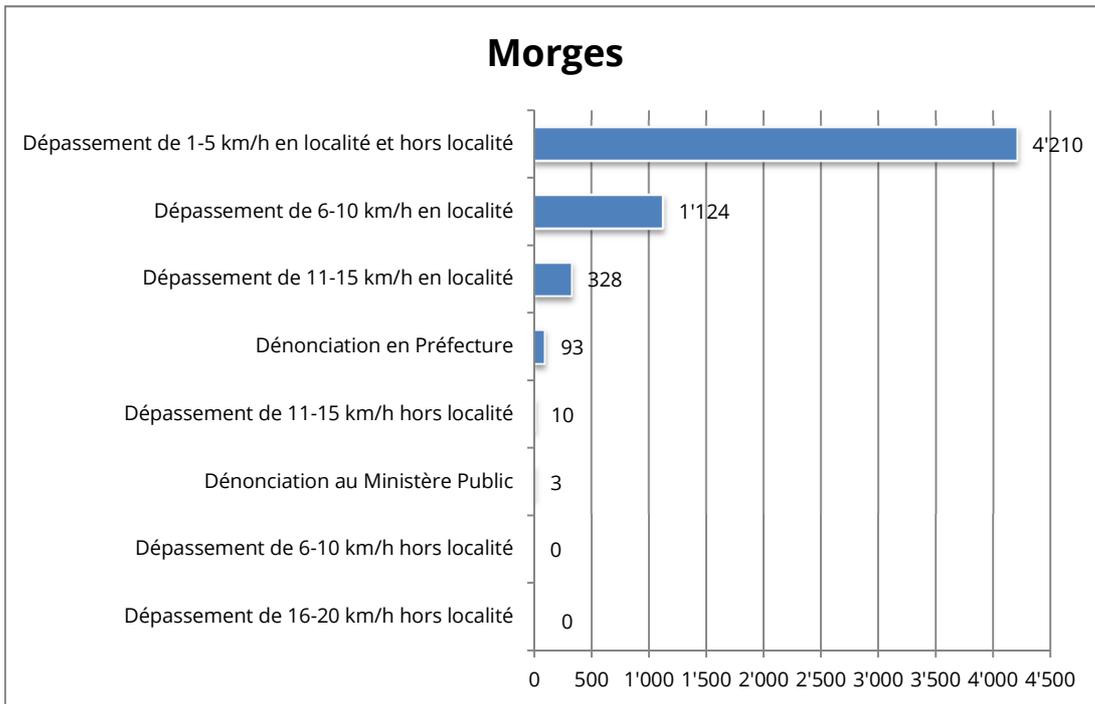


3.2.6.3 CONTRÔLES MOBILES DE VITESSE

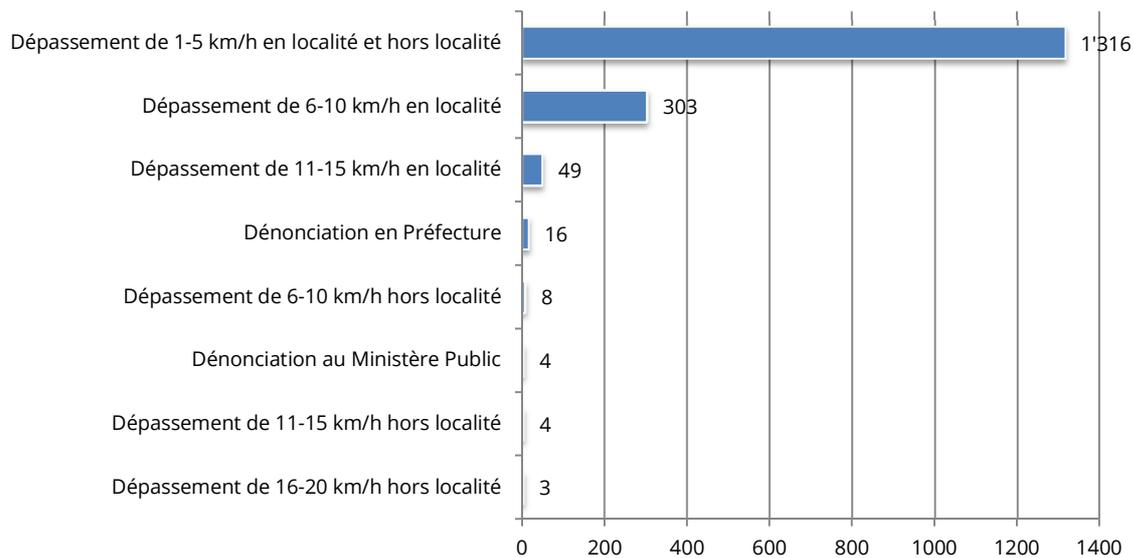
Pendant l'année 2017, 636 contrôles ont été effectués (358 en 2016) et 127'471 véhicules ont été contrôlés (69'244 en 2016). Ont été infligées 12'976 amendes d'ordre (5'862 en 2016), 245 dénonciations ont été établies en Préfecture (39 en 2016) et 21 au Ministère Public (2 en 2016), ce qui représente un total de 10% d'infractions.

Le radar mobile a été engagé et positionné à proximité immédiate des établissements scolaires durant les campagnes de prévention routière et lors des rentrées scolaires.

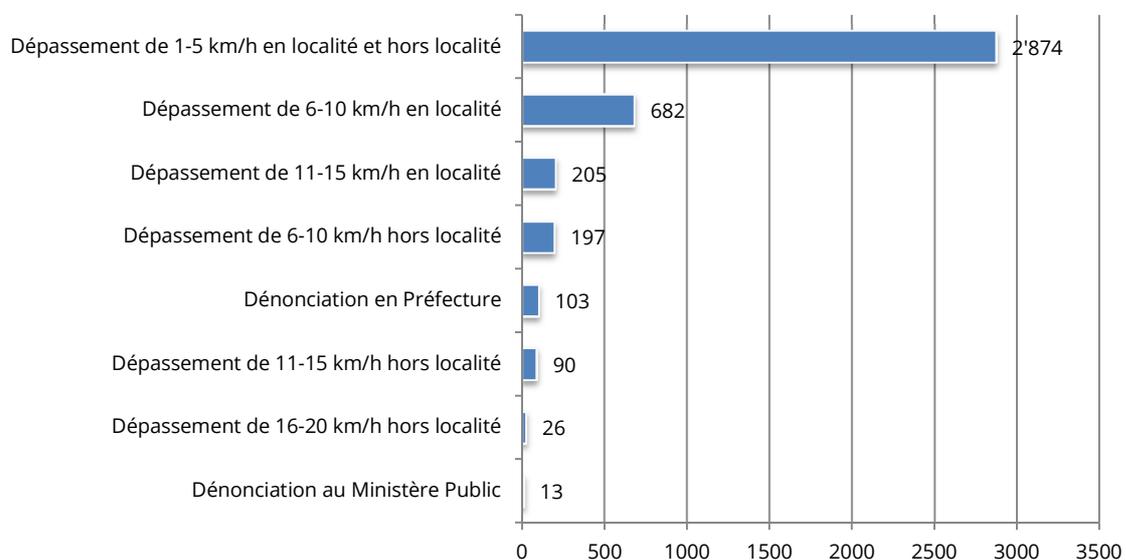
Ci-après le détail par commune :



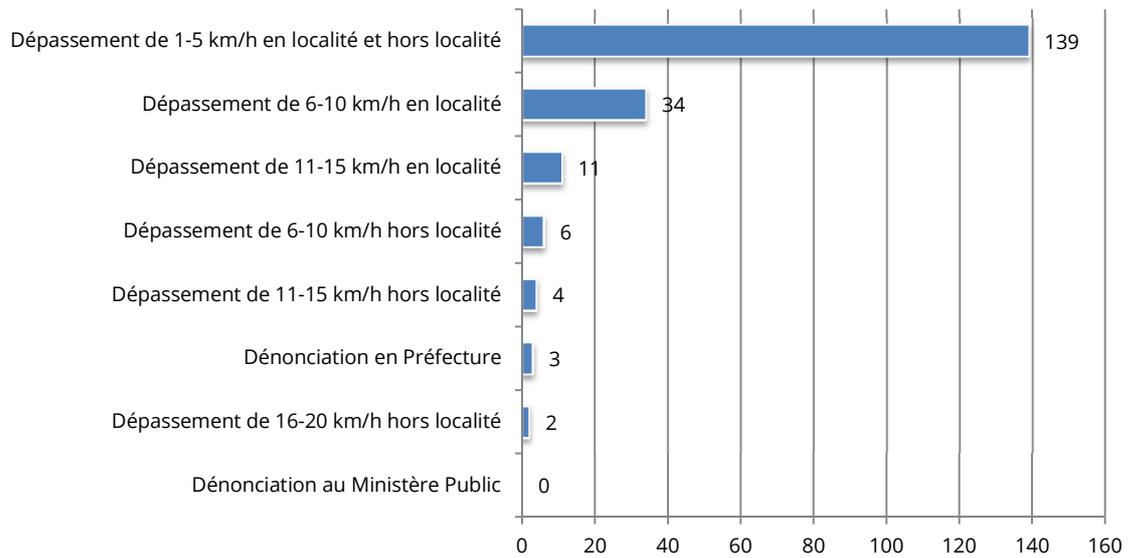
Préverenges



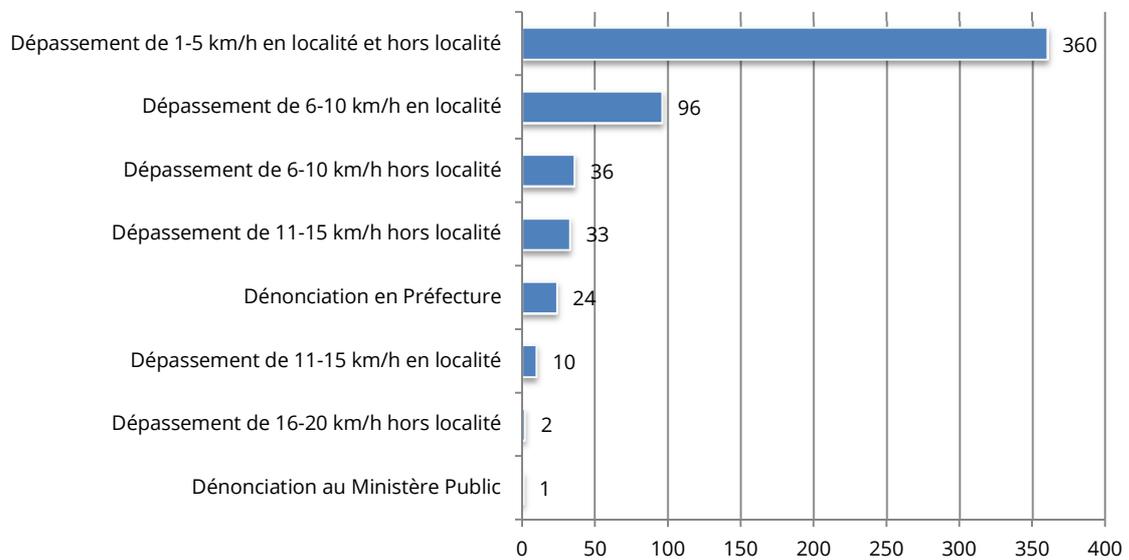
Saint-Prex



Buchillon

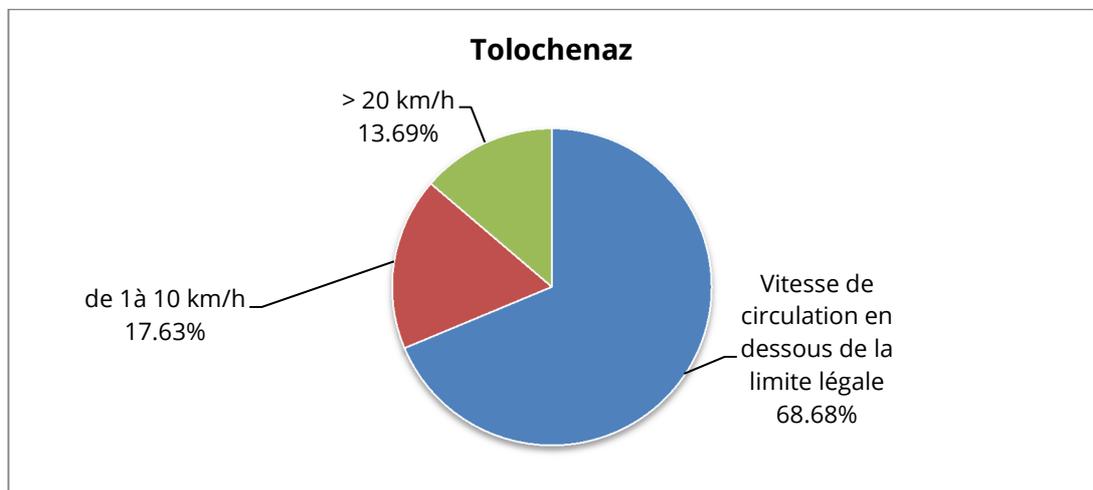
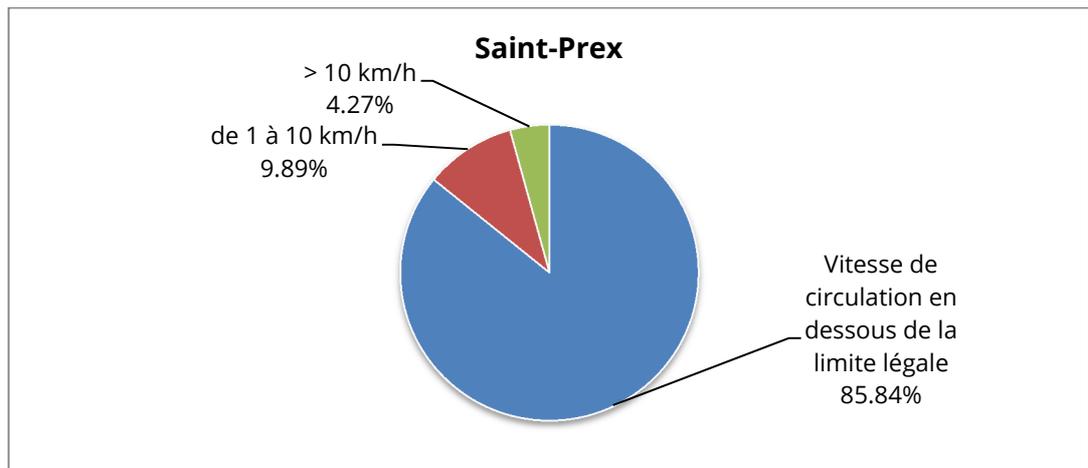
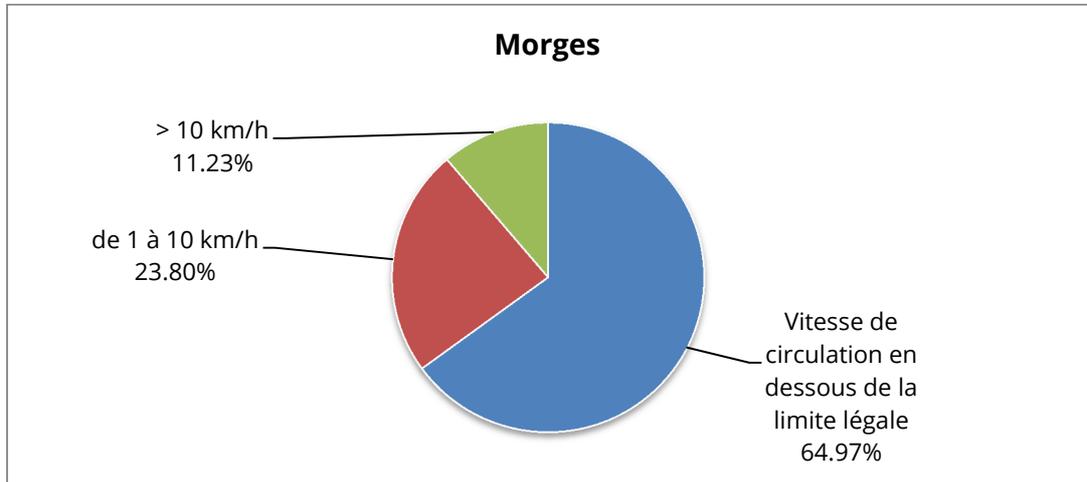


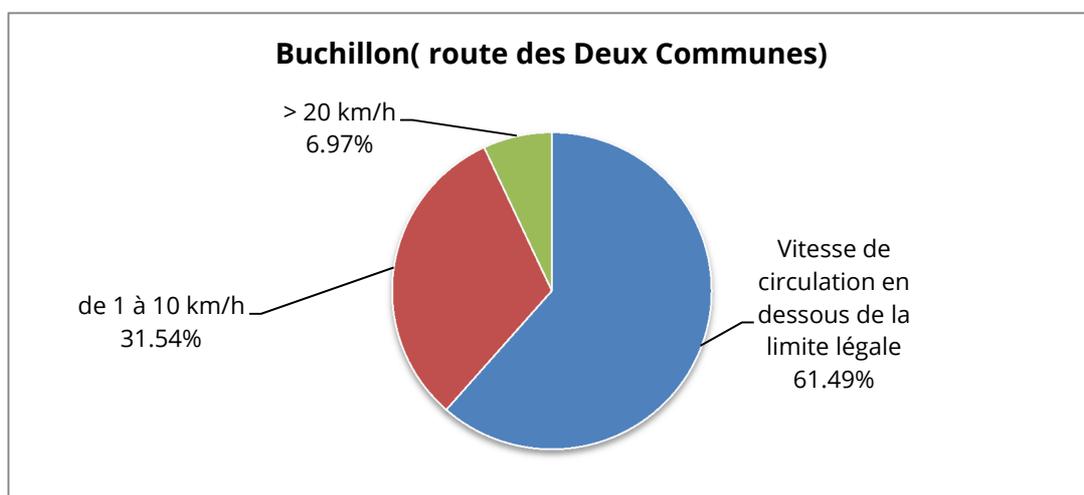
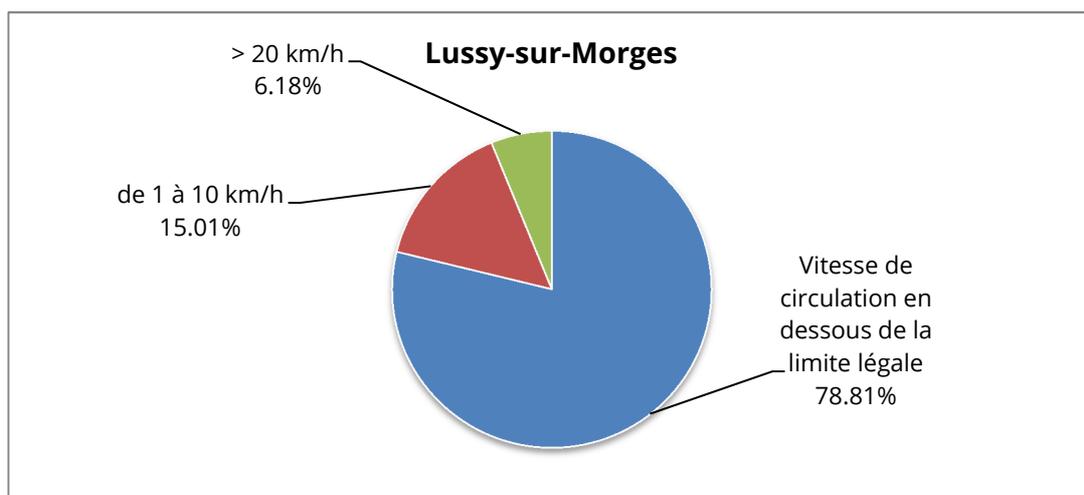
Lussy-sur-Morges



3.2.6.4 CONTRÔLES MOBILES PRÉVENTIFS

Les contrôles mobiles ont pu être effectués sur les Communes de Morges, Saint-Prex, Tolochenaz, Lussy-sur-Morges et Buchillon. A Prévèrenge, le radar préventif est géré par ses ASP.





3.27 BRIGADE ASP

Le nombre d'ETP pour la brigade des Assistants de la sécurité publique (ASP), rattachée à la subdivision Prévention et Voie Publique, s'élève à 6.4 ETP. L'équipe est dotée de 2 fourgons, 2 scooters ainsi que de 3 vélos, partagés avec police secours et la brigade de proximité.

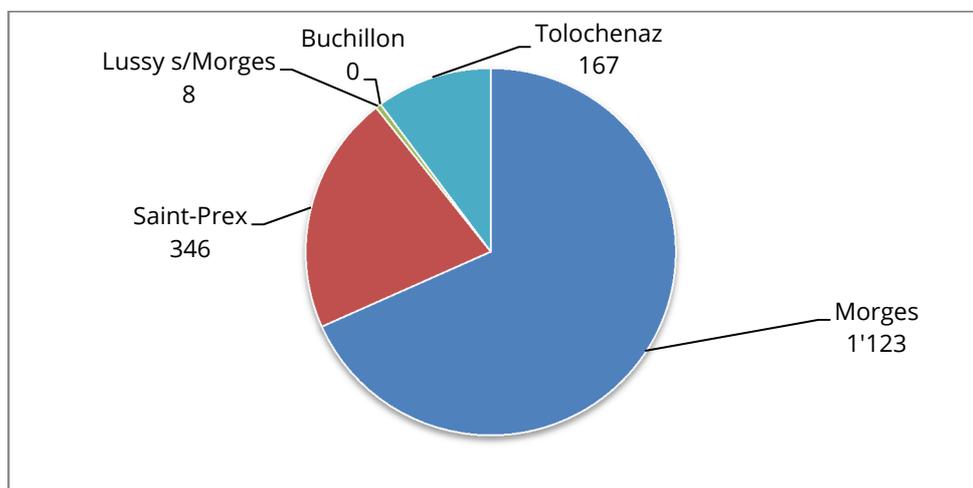
3.27.1 HORODATEURS

Les ASP ont effectué 750 heures (832 heures en 2016) pour le maintien du parc des machines, afin de le garder en parfait état de fonctionnement. Lors de ces contrôles programmés, l'ASP effectue l'entretien périodique et le renouvellement des rouleaux de tickets. Sont dénombrées 46 interventions sur les appareils en panne (65 en 2016).

3.2.7.2 NOTIFICATIONS DES COMMANDEMENTS DE PAYER

Les ASP notifient les commandements de payer pour toutes les communes partenaires, à l'exception de Prévèrènges.

Ils sont dénombrés comme suit :



1'644 commandements de payer ont été notifiés (1'891 en 2016) et 214 (260 en 2016) ont été retournés avec un rapport à l'Office des poursuites.

3.2.7.3 RAPPORTS DE NATURALISATION ET DE RENSEIGNEMENT POUR L'OFFICE DE LA POPULATION

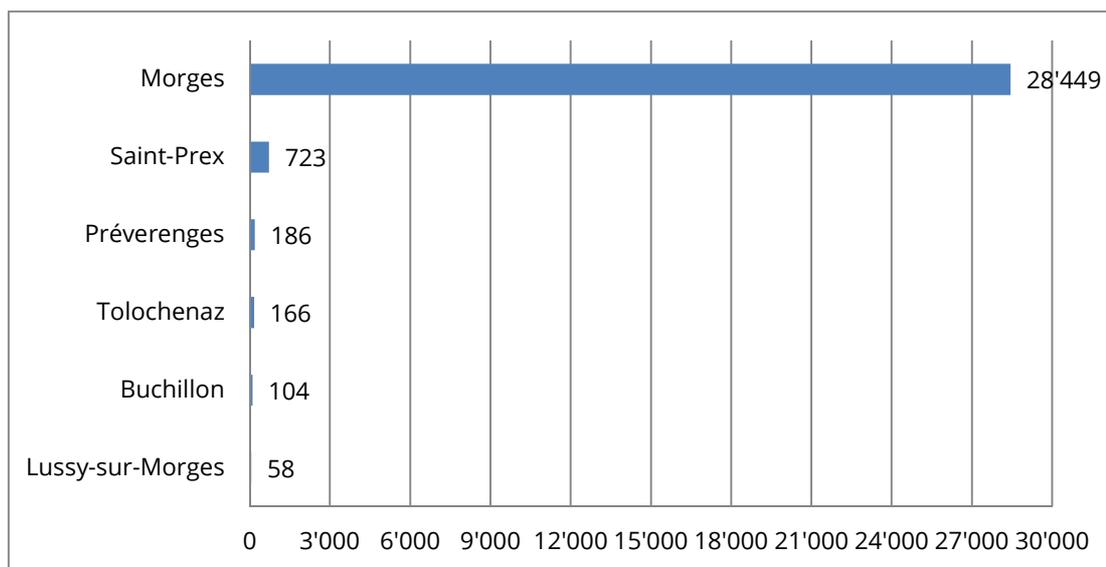
Les ASP rédigent les rapports de naturalisation ainsi que les enquêtes pour l'Office de la population pour toutes les communes partenaires (Prévèrènges excepté).

Ils se répartissent en 2017 (2016) comme suit :

	Morges	Tolochenaz	Buchillon	Saint-Prex	Lussy-sur-Morges	Total
Naturalisations ordinaires	83 (42)	15 (3)	7 (1)	4 (2)	5 (2)	114 (50)
Enquêtes Office de la population	175 (128)	7 (5)	0 (0)	9 (4)	0 (0)	191 (137)
Total	258 (170)	22 (8)	7 (1)	13 (6)	5 (2)	305 (187)

3.2.7.4 AMENDES D'ORDRE (HORS RADAR FEU ET VITESSE)

En 2017, 29'686 amendes d'ordre ont été infligées sur le secteur PRM (27'531 en 2016). L'engagement d'un ASP supplémentaire, une présence plus efficace sur le terrain ainsi que des contrôles plus réguliers sur l'ensemble du secteur d'intervention de la PRM, expliquent un nombre d'amendes d'ordre plus élevé. Elles se répartissent comme suit :



3.3 UNITÉ SIGNALISATION

3.3.1 MISSIONS ET MOYENS

L'Unité signalisation, forte de 3 ETP, est équipée d'un fourgon de transport de matériel et de toute la signalisation mobile nécessaire aux besoins du service. Elle a pour missions de :

- participer à la réalisation de projets de circulation routière (études, signalisation, marquage, légalisation et mise en place) ;
- mettre en place la nouvelle signalisation ;
- entretenir, nettoyer ou réparer la signalisation générale, lumineuse, les miroirs, les city plans, les abribus, les barrières, les plaques de rues, les bornes automatiques, les supports à vélos ;
- mettre en conformité la signalisation routière, le marquage, assurer le suivi avec les chantiers et la sécurité en général ;
- collaborer aux diverses manifestations, mise en place du dispositif général et des déviations ;
- établir les dossiers de réalisation pour les décisions municipales ;
- recenser et référencer la signalisation et participer à l'enregistrement des données sur le système d'information du territoire ;

- coordonner et suivre les travaux lors de chantiers (mise en place des déviations) et conseiller les entreprises en matière de signalisation et de sécurité. Collaborer avec les Chargés de la sécurité des chantiers ;
- lors d'accidents avec dommages à la signalisation, prendre les premières mesures de sécurité, de réparation et assurer le suivi ;
- réserver les places de stationnement (déménagements, mariages, services funèbres, etc.) ;
- mettre en fourrière les deux roues abandonnés, volés, perdus ou en infraction prolongée.

3.3.2 RÉSUMÉ DES ACTIVITÉS

L'Unité signalisation est intervenue sur les Communes de Morges, Tolochenaz, Saint-Prex et Lussy-sur-Morges, selon le descriptif ci-après.

3.3.2.1 MORGES

- A 876 reprises, pour mettre en place de la nouvelle signalisation, entretenir, nettoyer ou réparer la signalisation générale, lumineuse, les miroirs, les city plans, les abribus, les barrières Morion, les plaques de rues, les bornes automatiques, les supports à vélos, pour mettre en conformité la signalisation, le marquage, ou assurer le suivi avec les chantiers et la sécurité en général. Réparer les dommages et assurer le suivi lors d'accidents avec auteurs connus ou inconnus ou lors de malveillance. Pour 9 cas, les personnes ont été identifiées et les frais occasionnés, s'élevant à CHF 15'770.30, ont été facturés aux responsables (8 cas et CHF 17'650.90 en 2016).
- A 854 reprises pour poser de la signalisation concernant les divers services communaux, services funèbres, protection civile, sapeurs-pompiers, Beausobre, écoles, ainsi que les sociétés sportives et culturelles morgiennes.
- A 899 reprises pour la réservation de places de parc, suite aux demandes de privés, livraisons, grues, déménagements, travaux, mariages, etc. Ces prestations ont été facturées aux demandeurs pour un montant de CHF 18'738.90 (1'023 reprises et CHF 25'209.50 en 2016).
- La Direction des infrastructures et gestion urbaine de la Ville de Morges a délivré 122 permis de fouille, de dépôts de bennes ou d'échafaudages sur le domaine public de la commune. Dans la mesure du possible, à chaque permis, notre unité intervient en moyenne entre 3 et 4 reprises par chantier et pour certains, chaque semaine.

- L'Unité signalisation a été présente à 432 séances pour des chantiers, manifestations et projets en ville.

3.3.2.2 TOLOCHENAZ

- à 35 reprises pour poser de la signalisation pour les diverses manifestations, réservations, chantiers, services funèbres, accidents, déménagements
- entretien de la signalisation et du marquage ;
- renouvellement et amélioration du matériel de signalisation et des divers dispositifs ;
- création et suivi de divers projets ;
- interventions spontanées pour faire améliorer la sécurité des chantiers et la signalisation en général auprès des entreprises.

3.3.2.3 SAINT-PREX

- à 432 reprises pour poser de la signalisation pour les diverses manifestations, réservations, chantiers, services funèbres, accidents, déménagements ;
- entretien de la signalisation et du marquage ;
- renouvellement et amélioration du matériel de signalisation et des divers dispositifs ;
- création et suivi de divers projets ;
- interventions spontanées pour faire améliorer la sécurité des chantiers et la signalisation en général auprès des entreprises.

3.3.2.4 LUSSY-SUR-MORGES

- à 14 reprises pour poser de la signalisation pour les diverses manifestations, inaugurations et autres chantiers ;
- interventions spontanées pour faire améliorer la sécurité des chantiers et la signalisation en général auprès des entreprises.

4 ACTIVITÉS ADMINISTRATIVES

4.1 SECRÉTARIAT

Le secrétariat est constitué de 5.85 ETP.

4.2 COMMISSION DE POLICE

4.2.1 MISSIONS

La Commission de police est l'autorité pénale compétente en matière de contravention, chargée de juger les infractions aux règlements communaux ainsi qu'aux autres dispositions légales le spécifiant, pour autant que le for de l'infraction soit une des six communes de l'Association.

La Commission de police s'occupe de toutes les communes membres de l'Association de communes Police Région Morges.

4.2.2 CHIFFRES ET STATISTIQUES

La Commission de police a délivré 7'628 ordonnances pénales (5'041 en 2016), 26 citations (68 en 2016), une condamnation à du travail d'intérêt général (52 en 2016) et a converti 21 amendes en peines privatives de liberté (aucune en 2016).

Le bureau de la Commission de police s'occupe également de la procédure de recouvrement. A ce titre, elle a délivré 1'890 sommations (1'089 en 2016) et transmis 419 dossiers à l'Office des poursuites (326 en 2016).

4.3 POLICE DU COMMERCE

4.3.1 MISSIONS ET ACTIVITÉS

La Police du commerce s'occupe, pour la Commune de Morges, de l'ensemble des lois citées ci-dessous :

- Loi sur les auberges et les débits de boissons (LADB)
 - gestion administrative des licences des établissements morgiens ;
 - examen technique pour la mise à l'enquête des nouvelles terrasses, en collaboration avec la Direction de l'aménagement du territoire et développement durable ;
 - encaissement des taxes et émoluments, prolongation d'ouverture ;
 - gestion des demandes de manifestations, délivrance d'autorisations et permis temporaires.
- Loi fédérale sur le commerce itinérant (LCI)
 - gestion du domaine public, occupation pour portes habits, stop trottoir, etc., foires et marchés, expositions, cirques, forains, kiosques à glaces et marrons, stands d'informations et de collectes sur la voie publique.

- Loi fédérale sur l'exercice des activités économiques (LEAE)
 - délivrance des autorisations pour le commerce d'occasion et appareils automatiques ;
 - collaboration avec l'Office de la population pour tenir à jour le registre des entreprises ;
 - contrôles sporadiques des commerces.
- Ordonnance sur l'indication des prix (OIP)
 - contrôles imposés par la Police cantonale et le SECO. Cette année les bijouteries étaient concernées ;
 - contrôles à la suite de plaintes émanant du public ;
 - contrôles ponctuels des soldes.
- Service des taxis
 - gestion des autorisations A, B et C, analyse, délivrance et mises à jour annuelles des carnets de conducteurs ;
 - examen des nouveaux conducteurs (10 nouveaux chauffeurs ont réussi l'examen) ;
 - collaboration avec le responsable des contrôles sur le terrain.

4.3.1.1 MORGES

- 299 manifestations ont été autorisées sur la Commune de Morges, dont 94 ont nécessité la délivrance d'un permis temporaire pour la vente de boissons alcooliques à consommer sur place.
- Le Salon Divinum a remplacé le Salon Arvinis et a donné entière satisfaction aux vigneronns et aux visiteurs.
- Le Marché de Noël au Château a également eu un énorme succès pour sa première édition à cet emplacement.
- Les Grands Marchés (Printemps, Automne et Noël), organisés par la Police du commerce, ont vu l'affluence totale d'environ 540 étalagistes.
- Tout artiste, musicien, de rue doit se présenter au poste de police pour être auditionné et ce afin d'obtenir l'autorisation nécessaire.

4.3.12 SAINT-PREX

- 1 contrôle d'un stand food-truck à "La Taillaz".
- Contrôles des commerces.

4.3.13 LUSSY-SUR-MORGES

- 3 manifestations ont été autorisées, avec permis temporaire pour la vente de boissons alcooliques à consommer sur place.
- 1 préavis municipal pour le café-restaurant "Le Petit Pressoir" a été délivré.

4.4 SERVICE DES INHUMATIONS

4.4.1 MISSIONS ET ACTIVITÉS

Le Service des inhumations et incinération est responsable de la gestion administrative des décès et de l'attribution des concessions pour la Ville de Morges. Il assure :

- l'enregistrement des déclarations de décès et informe les autorités concernées (Justice de paix, Office de la population, Commune de Morges) ;
- la réception de constatations médicales de décès ainsi que les attestations de déclaration de décès ;
- la délivrance des permis d'inhumer ou d'incinérer ;
- la gestion des contrats de concession de tombe.

270 décès (147 morgiens, 119 en 2016) ont été inscrits dans le Registre officiel du Service communal des inhumations et incinérations.

On dénombre 23 inhumations au Cimetière de Morges, 198 incinérations, 2 corps légués au CURML (Centre Universitaire Romand de Médecine Légale) et 14 corps rapatriés dans leur pays d'origine.

En 2017, 8 demandes pour la prise en charge des frais d'obsèques de défunts morgiens ont été transmises à la Municipalité (6 en 2016).

5 CONDUITE ET GESTION DU PERSONNEL

5.1 EFFECTIFS

L'effectif au 31 décembre 2017 se répartit comme suit :

Service	Nombre d'ETP 2016	Nombre d'ETP 2017
Direction/Etat-major	6.80	6.80
Secrétariat et réception	5.85	5.85
Unité exploitation et systèmes d'information	2	2
Division opérationnelle	0	0
Police secours	30	33.5
Police de proximité	5	4
Unité radar	1	3
Assistants de sécurité publique	6.20	6.40
Aspirants	4	4
Services généraux	0	0
Logistique	1	1
Police du commerce	2	2
Signalisation	3	3
Total	66.85	71.55
Personnel détaché à l'Académie de police (hors effectif)	(1)	(1)
Ratio policier/population	1/807	1/756

5.1.1 ÉVOLUTION DES EFFECTIFS

Le tableau ci-après illustre les arrivées et les départs de collaborateurs durant l'année 2017.

Service	Nombre d'ETP	
	arrivées	départs
Direction/Etat-major	0	0
Secrétariat et réception	1.60	1.60
Unité exploitation et systèmes d'information	2	2
Police secours	5.5	2
Police de proximité	0	1
Unité radar	2	0
Assistants de sécurité publique	0.20	0
Aspirants	4	4
Total	15.30	10.60

5.1.2 TABLEAU D'ABSENTÉISME

Année	2014	2015	2016	2017
Maladie	729 jours	777 jours	970 jours	688.70 jours
Accidents professionnels	132 jours	9 jours	77jours	195.10 jours
Accidents non professionnels	48.5 jours	21 jours	36jours	73.70 jours
Total	909.5 jours	807 jours	1'083jours	957.50 jours

5.2 ACADÉMIE DE POLICE

5.2.1 NOUVEAUX ASPIRANTS DE POLICE

Le Comité de direction a approuvé l'engagement de 4 aspirants pour l'Académie de Savatan volée 2017-2018. Ces collaborateurs intégreront les rangs de police secours dès l'obtention de leur Brevet fédéral en 2018.

5.3 FORMATION CONTINUE

5.3.1 COURS DE CADRES

5.3.1.1 COURS DE CONDUITE II (INSTITUT SUISSE DE POLICE)

Deux cadres intermédiaires ont suivi et réussi avec succès le cours de conduite niveau II, dispensé à l'Institut Suisse de Police.

5.3.1.2 COURS DE CONDUITE I (INSTITUT SUISSE DE POLICE)

Un chef de brigade remplaçant a suivi avec succès le cours de conduite vaudois niveau I, dispensé par la Police coordonnée vaudoise, sous la supervision et avec la reconnaissance de l'Institut Suisse de Police.

5.3.2 SÉMINAIRE DE "GOUVERNANCE"

La démarche de formation en leadership et d'équi-coaching s'est poursuivie en 2017. Elle consolide la vision de management commune élaborée par les officiers en 2016. Cette démarche s'est déclinée auprès de l'ensemble des cadres intermédiaires et a permis de communiquer et partager le mode de gouvernance commun.

Cette approche s'est matérialisée par 3 journées de formation et d'équi-coaching en Franche-Comté, avec pour objectifs :

- Partager et vivre la vision PRM
- Renforcer le leadership, comprendre les enjeux personnels en lien avec la vision et les valeurs de la PRM
- Savoir susciter et construire le partenariat
- Travailler l'engagement au service de l'excellence.

5.3.3 FORMATION EN MANAGEMENT

L'année 2017 a également été consacrée à la formation en management pour la Direction de police, les officiers et tous les cadres.

Les objectifs des deux modules de formation, dispensés à l'encadrement sur 6 journées, étaient les suivants :

Module 1 :

- Partager une grille de lecture commune du management et de la motivation
- Maîtriser des outils pratiques facilitant l'application au quotidien
- Savoir valoriser avec honnêteté
- Accorder le droit à l'erreur avec ouverture d'esprit
- Recadrer avec respect et professionnalisme.

Module 2 :

- Comprendre mon rôle dans l'accompagnement individuel de mes collaborateurs
- Accompagner la réussite de chaque collaborateur par le biais de la motivation et de l'apprentissage
- Savoir utiliser des techniques de coaching au quotidien et savoir passer des messages difficiles.

5.3.4 MATÉRIEL DE PROTECTION

Le nouveau matériel de protection a pu être introduit lors d'un module de formation en début d'année. Il s'agissait pour chaque agent de police de connaître le matériel mis à disposition et de savoir l'utiliser, selon la doctrine d'intervention. Il s'agit de matériel de protection additionnel, tel que le porte-plaque, le bouclier ainsi que le casque balistique. Ce matériel dit "lourd" se trouve dans chaque véhicule d'intervention et offre une protection contre les calibres d'armes de guerre.

5.3.5 TIR

Cette année, il a été décidé d'effectuer un entraînement plus régulier au tir, en utilisant le Stand de tir d'Echandens. Chaque agent a suivi, sur son temps de service, au minimum une formation de deux heures par trimestre. Ce nouveau concept a été apprécié par les collaborateurs et a permis de garantir un bon niveau de formation. Il a, en outre, permis d'introduire, dans de bonnes conditions, la nouvelle arme de service ainsi que le nouveau holster de hanche. Ces modules vont être proposés également en 2018.

Une journée de formation sur la tactique d'intervention lors d'un événement de type terroriste (AMOK 2.0) a été effectuée cette année. Ce module a été conduit de manière centralisé par les Polices communales vaudoises. Tous les agents y ont participé et afin de garantir la formation dispensée, la PRM a également mis à disposition ses 3 instructeurs de tir.

Une journée complète de formation au tir police a été réalisée en collaboration avec la Police Nyon Région. Durant cette journée, l'engagement de l'arme, avec des mises en situation réalistes et dans différentes conditions, a pu être exercé.

5.3.6 INSTRUCTION COMBINÉE - TECHNIQUES D'INTERVENTION

Dans le cadre du concept de formation 2017, il a été décidé d'améliorer la qualité de la formation par le biais de formations combinées, basées sur des scénarii d'intervention réalistes. Les agents de police ont pu effectuer un module de formation combiné, dans un environnement proche de leurs interventions quotidiennes. Lors de ce type de formation, il s'agit de laisser la plus grande liberté de manœuvre aux collaborateurs, afin de stimuler leur prise de décision en fonction d'une situation donnée. La tactique d'intervention et l'engagement de l'arme ainsi que de tous les autres moyens de protection et de contraintes peuvent être instruits au moyen de ce type de module. Après cette première expérience positive, la PRM va reconduire ce genre de formation en 2018.

5.3.7 SÉCURITÉ PERSONNELLE

Trois sessions de formation à la sécurité personnelle (défense à mains nues, bâton tactique et menottage) ont été offertes aux policiers et Assistants de sécurité publique. Cette formation se déroule en collaboration avec des instructeurs provenant du centre de formation de la Société Securitas.

5.3.8 PREMIERS SECOURS ET DÉFIBRILLATEUR

Chaque agent de police, Assistant de sécurité publique et collaborateur du secrétariat et de la réception a effectué la certification de base dans les domaines des premiers secours et de l'usage du défibrillateur. Cette certification est reconnue et permet d'être en congruence avec la mise en place des défibrillateurs dans chaque véhicule d'intervention ainsi qu'à l'Hôtel de police.

5.3.9 PREMIERS SECOURS TACTIQUES

Afin d'augmenter le niveau de compétences dans le domaine sanitaire, il a été décidé d'introduire des nouveaux protocoles et matériel dans le domaine sanitaire. Ce module a permis de former chaque agent de police et Assistant de sécurité publique à l'utilisation du tourniquet, du sac sanitaire des véhicules d'intervention et du matériel sanitaire personnel.

5.3.10 COURS DE CONDUITE TOURING CLUB SUISSE (TCS)

Un cours de conduite sur le circuit du TCS à Cossonay a été suivi par chaque agent de police, Assistant de sécurité publique et également par 2 collaborateurs de l'Unité signalisation. Il s'agit d'un module de base d'une journée, lors duquel les fondamentaux de la conduite sur route ont pu être revus. Les agents de police ont pu suivre ce cours avec leur véhicule d'intervention, afin de reproduire les conditions de conduite au plus proche de leur quotidien.

5.3.11 RÉSUMÉ

Cette année a été dense en formations, particulièrement en ce qui concerne l'introduction de nouveaux matériels et de protocoles d'intervention. Cet effort a permis une mise à niveau du Corps de police dans tous les domaines et offre à chaque agent les compétences nécessaires pour accomplir ses missions de généraliste au profit de la population. L'investissement en temps s'élève, pour 2017, à quelque 65 heures de formation par agent de police.

6 CONCLUSION

La PRM relève depuis 4 ans le défi de se positionner comme acteur crédible et compétent du paysage policier vaudois, avec succès. Notre priorité est de prêter une oreille attentive aux attentes des usagers et d'offrir des réponses efficaces aux problématiques propres à notre région. Nous veillons également à entretenir des relations de qualité avec nos partenaires locaux, cantonaux et fédéraux, en vue d'offrir un service concerté, coordonné et cohérent.

La consolidation de nos processus de travail est en constante amélioration, la remise en question de nos pratiques nous anime tout au long de l'année. Cette approche évolutive permet de repenser notre organisation et offre l'opportunité de déployer nos ressources de manière plus efficace. La PRM répond pleinement à son rôle de service public, dans chaque commune partenaire les demandes d'assistance représentent près de la moitié de ses interventions.

Les projets stratégiques réalisés en 2017 nous permettent de capitaliser sur une organisation et des infrastructures consolidées. Nous pensons, ici, notamment, à la finalisation de l'Hôtel de police à l'avenue des Pâquis, à la modernisation de nos outils de travail et à la formation continue de nos cadres et collaborateurs.

Comme les années précédentes, le Comité de direction se plaît à relever, à nouveau, la qualité des relations avec l'ensemble des partenaires, ce qui lui a permis de conduire, à une cadence régulière et constante, les projets liés à ses intentions d'évolution.

